

LANGUE et société

NUMERO SPECIAL

N° 14 Été/Automne 1984

LES LANGUES OFFICIELLES : L'OUEST ET SON VÉCU

La langue et l'Ouest : perspectives éclatées	6
Les secteurs public et privé : affaires publiques et question d'affaires	14
Les minorités linguistiques : l'incrustation de la diversité	20
La langue et l'éducation : aller à bonne école	27
Du passé compassé au futur prometteur	36

revue d'information et d'opinion, est une publication trimestrielle du Commissaire aux langues officielles, Max Yalden. Elle a pour objet d'alimenter la réflexion et de servir de tribune pour l'examen des grandes questions linguistiques qui se posent au Canada et à l'étranger.

Les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles du Commissaire et n'engagent que leurs auteurs.

Rédacteur en chef
Anthony Mollica

Comité consultatif
Nick Ardanaz
Principal de l'École élémentaire Richardson,
Delta, Colombie-Britannique

Henry Best
Professeur, Université Laurentienne,
Sudbury, Ontario

Jean-Denis Gendron
Directeur du Centre international de recherche sur
le bilinguisme de l'Université Laval, Québec

John Godfrey
Recteur de l'Université de King's College,
Halifax, Nouvelle-Écosse

John Gray
Rédacteur national du *Globe and Mail*, Toronto,
Ontario

Manon Vennat
Vice-président à l'administration et Chef du
contentieux, AES Data Ltée, Montréal, Québec

Bernard Wilhelm
Professeur titulaire, Université de Regina,
Saskatchewan

Langue et société est une réalisation de la
Direction de l'information du Bureau du
Commissaire aux langues officielles.

Rédacteur gérant: Charles S. Hollands

Production: Roslyn J. Tremblay

Les lecteurs sont invités à faire part de leurs
commentaires et suggestions à la rédaction, à
l'adresse suivante: Rédacteur en chef, Bureau du
Commissaire aux langues officielles, Ottawa,
Canada K1A 0T8, tél. : (613) 995-7717.

Le Bureau du Commissaire se fera un plaisir de
fournir des exemplaires gratuits de la revue sur
simple demande.

Les demandes d'autorisation pour reproduire des
articles paraissant dans *Langue et société* doivent
être adressées au rédacteur en chef.

Les langues officielles : l'Ouest et son vécu

Actes du Colloque parrainé
par le Bureau du Commissaire aux
langues officielles, à l'Université de l'Alberta,
Edmonton, les 11 et 12 mai 1984.

Charles Strong
Rédacteur invité

1 LA LANGUE ET L'OUEST *Perspectives éclatées*

Certaines questions clés Maxwell Yalden	6
Commentaires de Patrick O'Callaghan	9
Commentaires de Bill Clarke	11
Résumé des discussions	12

2 LES SECTEURS PUBLIC ET PRIVÉ *Affaires publiques et question d'affaires*

L'art du possible Stanley Roberts	14
Commentaires d'Edgar Gallant	16
Commentaires de Tom Rust	17
Résumé des discussions	19

3 LES MINORITÉS LINGUISTIQUES *L'incrustation de la diversité*

Le plurilinguisme: un défi de taille Lloyd Barber	20
Commentaires de Joseph Slogan	22
Commentaires de Guy Goyette	24
Résumé des discussions	26

4 LA LANGUE ET L'ÉDUCATION *Aller à bonne école*

Tolérance, équilibre et choix: George Pedersen et Thomas Fleming	27
Commentaires de David King	30
Commentaires de Claude Ryan	31
Résumé des discussions	34

Du passé compassé au futur prometteur Joe Clark	36
--	----

Liste des participants	39
------------------------	----



Les adieux du Commissaire

Les lecteurs trouveront dans le présent numéro le compte rendu d'un colloque sur l'Ouest et les langues officielles que notre Bureau a parrainé, et qui a eu lieu à Edmonton en mai dernier. Il constitue, en un sens, le prolongement d'un colloque tenu à l'automne de 1982 à l'Université Trent et dont nous avons publié les actes dans le numéro 10.

Étant donné l'histoire et la configuration linguistique singulières de l'Ouest, nous avons jugé utile de réunir diverses personnalités canadiennes — surtout de cette région, mais d'ailleurs aussi — pour examiner en profondeur l'ensemble de ce dossier fort complexe. La multiplicité des points de vue, les oppositions entre les optiques de l'Est et de l'Ouest et la recherche d'un juste rapport entre le bilinguisme officiel et les réalités multiculturelles et multilinguistiques ont donné lieu à deux jours de vigoureuses discussions. Nous espérons que les condensés des échanges, des interventions et des allocutions que nous publions ci-après donneront au lecteur une bonne idée de ce qui se passe dans l'Ouest et des vues de cette région sur la question linguistique.

Comme j'aurai quitté mon poste avant la prochaine parution de *Langue et société*, je profite de ce numéro pour faire mes adieux à tous nos lecteurs. J'espère qu'ils ont pris plaisir à lire notre revue.

Lancée à l'automne de 1979 à l'occasion du 10^e anniversaire de l'adoption de la *Loi sur les langues officielles*, *Langue et société* s'était donné pour objectif de traiter en termes simples et clairs, à l'intention d'un vaste public, du jeu fascinant des interactions entre la langue et le comportement socio-politique. Nous avons, bien sûr, mis l'accent sur la situation linguistique au Canada et sur les débats de plus en plus nombreux que suscitent le bilinguisme officiel et la politique linguistique. Mais il nous semblait aussi important d'élargir nos horizons et de faire état de ce qui se brasse à l'étranger dans le domaine de la langue. Nous avons souvent tendance, au Canada, à nous laisser tellement accaparer par nos propres problèmes linguistiques que nous en oublions que de très nombreux pays font face à des situations similaires, que leur expérience pourrait nous être profitable et que, tout compte fait, nous ne nous comparons pas trop mal aux autres. Les sociolinguistes considèrent peut-être comme un truisme que, à l'échelle du globe, le plurilinguisme soit la règle, mais ce fait semble échapper aux Canadiens pourtant bien informés.

Dans les quatorze numéros que nous avons publiés jusqu'ici, divers spécialistes ont examiné près de dix

pays bilingues ou plurilingues et ont, dans bien des cas, comparé notre régime et nos problèmes linguistiques aux leurs. Les auteurs appartenaient dans certains cas à des minorités linguistiques, notamment ceux qui ont rédigé les articles sur les Basques en Espagne et sur les groupes de langue suédoise en Finlande. Nous espérons avoir ainsi pu sensibiliser nos lecteurs au vécu de certaines minorités ailleurs dans le monde.

Quant à notre propre expérience, elle fut abordée à partir d'une multitude de points de vue : politique, juridique, historique, sociologique, économique, scolaire, linguistique ou, encore, général. Nos lecteurs se rappelleront par exemple que nous avons consacré tout un numéro — double d'ailleurs — à l'enseignement immersif, afin de rendre compte de l'apport de cette méthode au bilinguisme. Pour accroître l'utilité de la revue comme source de référence, nous avons également inclus dans les premières livraisons un tableau chronologique des faits marquants de notre histoire linguistique, une carte des langues parlées dans le monde et le texte intégral de deux décisions capitales de la Cour suprême, accompagné de commentaires. Nos numéros à venir renfermeront sans doute d'autres documents d'intérêt historique.

D'après les réactions de nos lecteurs, il semble que la revue réponde à un réel besoin d'information générale. Peut-être prêchons-nous aux convertis, mais nous aimons à penser que nos efforts ont contribué à réduire la confusion et l'acrimonie dans lesquelles baigne notre débat linguistique. L'étendue de notre territoire et la faible densité de notre population ne font rien pour aider les Canadiens à se connaître autant qu'ils le souhaiteraient sans doute. Quand on songe par ailleurs aux susceptibilités de chacun quant à sa langue, on comprend facilement que les possibilités de malentendus soient légion. Aussi, l'un des principes dont nous nous sommes inspirés tout au long de mon mandat a-t-il été de favoriser un débat aussi large, éclairé et serein que possible sur l'interaction des langues au Canada. Je suis convaincu que *Langue et société* a contribué au succès que nous avons pu avoir sur ce plan.

L'équipe de rédaction a pu compter sur l'appui d'un comité consultatif de sept membres chargé d'orienter la politique de la publication et, par leurs commentaires et suggestions, de nous pousser sans cesse à l'impossible perfection. Les lecteurs trouveront ci-contre la liste des membres actuels. Je leur sais gré du temps qu'ils ont consacré à notre publication, de leur sagesse et de leur bonne humeur. Je suis également reconnaissant envers le personnel qui a participé à la production de *Langue et société*; ses efforts et son dévouement en ont fait une revue à la fois intéressante et attrayante.

LES LANGUES OFFICIELLES L'OUEST ET SON VÉCU

*« Notre histoire, nos traditions et notre constitution, tout nous incite à considérer comme allant de soi l'existence au Canada de deux langues officielles. » Mais aussi, « il nous faut apprendre à tirer pleinement parti de notre pluralisme culturel et linguistique ». C'est à l'harmonisation de ces deux mots d'ordre, respectivement fils de chaîne et fils de trame de l'étoffe de notre pays, que se sont employées 85 personnes: gens d'affaires, enseignants, journalistes, hommes politiques, fonctionnaires et représentants de groupes minoritaires qui s'étaient donné rendez-vous à Edmonton en mai dernier pour discuter du point de vue de l'Ouest sur la question linguistique au Canada. La séance de deux jours a été présidée par MM. Louis Desrochers, avocat d'Edmonton, et Bruce Howe, président de la B.C. Resources Investment Corporation. Le présent numéro de **Langue et société** renferme les actes révisés de ce colloque.*

Pour la plupart d'entre-nous, peu de choses ont autant de signification et de résonances que notre langue d'origine et le traitement que lui réserve la société dans laquelle nous vivons. Comment s'étonner alors que, dans l'Ouest polyglotte et multiculturel, la question des langues officielles et autres et le rôle de l'État dans leur promotion et leur préservation soulèvent de si vives passions.

Il nous a semblé à nous, coprésidents du colloque d'Edmonton, que le ton des discussions et les préoccupations qui s'y sont manifestées différaient sensiblement de celui et celles qui avaient caractérisé la rencontre de Peterborough, en Ontario, en septembre 1982 (*Langue et société*, n° 10). Les échanges de vues, souvent fort animés, y ont surtout porté sur le rôle, la politique, les programmes, la pratique et le vécu des gens en matière linguistique dans les secteurs public et privé, le milieu de l'enseignement et au sein des collectivités elles-mêmes.

Malgré la diversité des opinions, qui n'a pas tardé à se manifester, nous avons vu peu à peu se dégager trois convergences: une volonté générale d'accepter les principes du bilinguisme officiel français-anglais à l'échelon fédéral; la nécessité pour les autorités scolaires de multiplier les possibilités d'enseignement de la langue seconde et dans la langue de la minorité et ce, à tous les niveaux; et une croyance largement partagée que le dualisme français-anglais ne doit pas, dans l'Ouest surtout, avoir préséance sur les aspirations légitimes

des autres groupes culturels ou linguistiques ni les entraver.

Presque tous les participants ont semblé convenir du fait que le bilinguisme officiel, sous une forme ou une autre, était légalement et constitutionnellement défendable à l'échelle fédérale, ainsi qu'au Nouveau-Brunswick, au Québec et au Manitoba. De même, ils ont reconnu dans l'ensemble que, d'un point de vue *national* et compte tenu de la démographie et de l'histoire du pays jusqu'au début du XX^e siècle, le Canada pouvait être considéré comme un État où le français et l'anglais jouissent d'un statut égal.

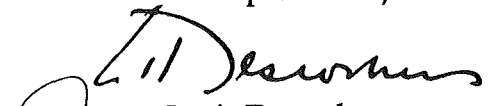
Mais cet accord général sur les principes contrastait avec les divergences marquées sur diverses questions. Plusieurs conférenciers se sont par exemple offusqués de l'intervention du gouvernement fédéral dans le débat linguistique du Manitoba, ajoutant qu'il s'agissait là d'une question essentiellement provinciale qu'il appartenait à la province de régler. D'autres ont déclaré que la notion de «peuples fondateurs» et le principe du bilinguisme officiel d'une extrémité à l'autre du pays étaient le fruit des conceptions du gouvernement central et qu'ils ne concordaient aucunement avec la réalité démographique et l'évolution de l'Ouest au XX^e siècle.

Le leitmotiv de ce colloque fut sans conteste l'affirmation répétée que l'Ouest diffère fondamentalement de l'Est quant à ses réalités culturelles et linguistiques. L'écart entre les deux régions est tellement grand selon certains que, indépendamment de la nécessité d'adopter certaines lignes de conduite

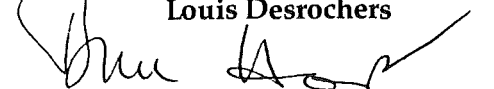
pan-canadiennes, le gouvernement fédéral devrait faire plus pour reconnaître les particularités ethniques et linguistiques de l'Ouest. Pourquoi, de demander certains, Ottawa se contente-t-il en matière de multiculturalisme d'une *politique* qui ne fait pas l'objet d'une consécration légale? Comment, de se demander d'autres, protéger et appuyer concrètement les droits des 185 000 Francophones de l'Ouest et comment s'assurer que les organismes fédéraux de cette région se conforment totalement à l'esprit de la *Loi sur les langues officielles*?

Ces deux journées ont donné lieu, selon nous, à l'expression d'arguments puissants et de convictions passionnées; et cela sans acrimonie aucune. Il nous est apparu par ailleurs que les groupes minoritaires — francophones, ukrainiens, polonais, allemands, japonais, chinois ou autres — étaient en fait des alliés dans la cause commune de l'épanouissement personnel en ce pays où les deux langues officielles et une multiplicité de cultures devraient pouvoir coexister harmonieusement. Nous sommes pour notre part convaincus que chacun a acquis à ce colloque une meilleure compréhension de ce qui nous différencie et nous sépare, et une détermination nouvelle de trouver une solution équitable pour tous.

Les coprésidents,



Louis Desrochers



Bruce Howe

1 / LA LANGUE ET L'OUEST

Perspectives éclatées Peut-il exister des points de convergence entre l'idée d'un Canada multiculturel et officiellement bilingue et le vécu des Canadiens de l'Ouest ?

MM. Maxwell Yalden, commissaire aux langues officielles, Patrick O'Callaghan, éditeur du *Calgary Herald*, et Bill Clarke, député fédéral de la circonscription de Vancouver-Quadra, ont examiné ce dossier et certaines des questions qui s'y rattachent, lors de la séance liminaire.

Certaines questions clés

MAXWELL YALDEN

Ceux d'entre vous qui ont participé à notre premier colloque, qui s'est tenu à l'Université Trent de Peterborough il y a environ un an et demi, se souviendront que la discussion a tout naturellement porté sur le centre du Canada, plus spécialement sur ce qu'on appelle la ceinture bilingue qui s'étend du Nouveau-Brunswick jusqu'à Sault-Ste-Marie en passant par Montréal, et où sont concentrés quelque 95 pour cent de nos concitoyens de langue officielle minoritaire. Nous n'avons donc pas accordé toute l'attention voulue à la composante occidentale de la réalité linguistique canadienne, lacune que nous comptons combler au cours des deux prochains jours.

À peu près personne à l'époque ne se doutait que l'Ouest en général et le Manitoba en particulier allaient être au coeur d'un important débat linguistique. Quant à savoir si cela marque un recul ou un pas en avant, il est difficile de se prononcer. Les vues à ce sujet, de même que sur les droits des minorités linguistiques de l'Ouest, seront très probablement divergentes. Quoi qu'il en soit, nos discussions tombent indéniablement à point nommé. Les problèmes de langue suscitent bien des débats enflammés. Au Canada, peu d'autres composantes de la politique sociale sont aussi imprégnées de parti pris et de préjugés. Si nous ne parvenions qu'à démystifier certains éléments du dossier, nous aurions déjà beaucoup accompli.

Pour cela, nous devons examiner honnêtement et à fond l'ensemble de la question. Je vous exhorte donc à exposer franchement vos vues. Nous constituons un groupe assez disparate, qu'il s'agisse de notre appartenance géographique, de nos occupations professionnelles ou de nos orientations philosophiques et politiques. Cette diversité va sûrement provoquer de chaudes discussions sur la politique linguistique qu'il

faudrait préconiser pour les provinces l'Ouest. Arrêtons-nous tout d'abord à la notion de « bilinguisme officiel », ne serait-ce que pour préciser ce que cette expression ne couvre pas. Cela s'impose je crois parce que, ces derniers mois et dans certains milieux, on en a beaucoup abusé.

Certaines questions clés

D'une manière générale, on considère comme officielles les langues qui, d'après la loi ou la constitution, peuvent ou doivent être utilisées dans les rapports avec l'État ou au sein de l'Administration. Dans le contexte canadien, cela suppose certaines mesures qui s'appliquent aux tribunaux et aux assemblées législatives. Au sens large, cela comprend également certains droits quant à l'enseignement dans la langue de la minorité et aux services gouvernementaux.

L'acceptation stricte du terme est prévue à l'article 133 de la *Loi constitutionnelle de 1867* qui stipule ce qui suit :

- L'anglais ou le français peut être utilisé au Parlement du Canada et à l'Assemblée nationale du Québec;
- Toute plaidoirie ou procédure se déroulant dans un tribunal du Canada ou du Québec ou en découlant peut être dans l'une ou l'autre langue;
- Les lois fédérales et du Québec doivent paraître en anglais et en français.

L'article 23 de la *Loi de 1870 sur le Manitoba* renferme, vous le savez, à peu près les mêmes dispositions et, en vertu de la nouvelle *Charte canadienne des droits et libertés*, le Nouveau-Brunswick a accepté les mêmes obligations.

Au sens large, cela englobe aussi l'enseignement dans la langue de la minorité, c'est-à-dire le droit de tout parent anglophone au Québec et francophone ailleurs de faire instruire ses enfants dans sa langue. Ces dispositions, comme le stipule l'article 23 de la *Charte canadienne des droits*, s'appliquent bien sûr à toutes les provinces ainsi qu'aux Territoires. De plus, la Charte oblige les gouvernements fédéral et du Nouveau-Brunswick, et seulement ces deux-là pour l'instant, à assurer le service dans les deux langues à leurs administrations centrales de même que là où « le nombre » et « la vocation du bureau » le justifient.

Il ne s'agit évidemment pas d'une définition complète du bilinguisme officiel. Les lois sur les langues officielles des gouvernements fédéral et du Nouveau-Brunswick renferment par exemple des dispositions explicites au sujet du service au public. Tout en ayant pour objet de préserver le français, la *Charte de la langue française* du Québec renferme aussi certaines prescriptions relatives à d'autres langues, dont l'anglais.

Dans les autres provinces, il y a divers règlements, énoncés de principes et lois qui touchent à toutes sortes de questions de langues, de telle façon qu'elles rendent celles-ci « officielles », du moins dans certaines conditions.

Fabulations ou réalités

Nous reviendrons sans doute aujourd'hui ou demain sur les critères de détermination du caractère officiel d'une langue. J'ajouterais simplement qu'il n'y a pas de mal, à mon avis, à vouloir définir certaines règles de conduite institutionnelle en matière linguistique. Au contraire, les divers éléments que je viens d'énumérer paraissent relativement clairs et simples. Pourtant, ils semblent avoir favorisé l'éclosion de bon nombre d'idées pour le moins étonnantes, pour employer un euphémisme. Parmi les plus vivaces, signalons les suivantes :

- tous les Canadiens doivent devenir bilingues;
- tous les fonctionnaires doivent parler les deux langues;
- les meilleurs emplois, dans une fonction publique bilingue, sont réservés aux Francophones qui, plus souvent que leurs collègues anglophones, parlent les deux langues;
- les langues autres que le français et l'anglais sont de second ordre et n'ont droit à aucune place légitime dans la société canadienne.

Et ainsi de suite. Les récentes disputes linguistiques qu'a connues le Manitoba ont donné un regain de vie à certaines de ces notions qui, à force d'être répétées, ont fini par entrer dans le dictionnaire des idées reçues et ce, malgré toutes les preuves du contraire. Or, l'expérience de l'administration fédérale nous

donne une vision tout autre de la réalité en nous fournissant un profil statistique bien différent en ce qui concerne les Francophones et les bilingues. Sur 10 000 fonctionnaires fédéraux affectés au Manitoba, par exemple, seulement 335 sont de langue française, ce qui est loin d'être une juste représentation de la population franco-manitobaine, et le nombre des bilingues qui occupent des postes exigeant la connaissance des deux langues est encore plus bas. Ai-je besoin de vous rappeler que nous sommes censés être en régime bilingue depuis quinze ans ?

Le national et le régional

Mais même si on sait à peu près en quoi consiste le bilinguisme officiel et ce qu'il n'est pas, on peut toujours se demander à quoi cela sert exactement, surtout dans l'Ouest. Étant donné la réalité géographique et démographique du Canada, on comprend facilement que beaucoup de gens de cette région ne se sentent pas touchés par la question des rapports entre Canadiens d'origine française et anglaise. Certains d'entre eux n'ont probablement jamais rencontré de Francophones en chair et en os ni entendu un seul mot de français.

Et pourtant, il est plus d'un programme qui, visant une province ou une région donnée, touchent le bien-être de tous les Canadiens et deviennent ainsi des impératifs nationaux. Je songe par exemple aux tarifs-marchandises imposés dans l'Ouest et à la pêche sur les côtes atlantique et pacifique, qui sont des dossiers pan-canadiens. De même, il y va de l'intérêt national de parvenir à un accord équitable entre les collectivités francophones et anglophones du pays.

Je sais que le pacte confédératif conclu entre ces deux groupes ou peuples fondateurs, comme certains préfèrent les appeler, est plus important pour les Canadiens qui habitent le centre et l'est du pays que pour ceux de l'Ouest. Personnellement, je n'aime pas tellement la notion de « peuples fondateurs » qui semble privilégier une partie de notre histoire ou certains groupes aux dépens des autres. Les Ukrainiens, les Allemands, les Scandinaves, les Asiatiques et les nombreux autres groupes d'immigrants qui se sont installés et ont travaillé dans la Prairie sont aussi des fondateurs.

Il demeure toutefois une réalité démographique inéluctable : nous sommes une nation dont plus du quart, soit quelque six millions et demi d'habitants, est composé de personnes qui parlent français et, dans certains cas, exclusivement cette langue. Quand on sait que le français a presque toujours été reconnu comme un élément essentiel des institutions canadiennes, depuis les origines jusqu'à nos jours, je ne vois pas comment l'on pourrait se passer d'une politique d'accommodement en matière linguistique. Concrètement, cela suppose de créer les conditions essentielles à la mise en place de l'infrastructure qu'est le bilinguisme officiel.

Ce principe me semble généralement accepté par ceux qui veulent voir le Canada continuer d'exister en tant que pays. À l'échelon fédéral en tout cas, les trois grands partis politiques ont tous reconnu que la protection des droits des minorités linguistiques était une condition *sine qua non* de l'existence du Canada en tant que nation.

Mais que dire de la situation linguistique dans les provinces de l'Ouest elles-mêmes ? Le profil linguistique de cette région diffère clairement de celui du Centre ou de l'Est. Voyons, si vous le voulez bien, certaines statistiques éloquentes sur la langue maternelle que nous fournit le recensement de 1981 sur les quatre provinces prises ensemble :

**Population
des quatre provinces de l'Ouest,
selon la langue maternelle**

Langue maternelle	Nombre	%
Anglais	5 566 680	79,8
Français	185 865	2,7
Autre	1 224 295	17,5
Population totale	6 976 740	100

Il y a manifestement des variantes d'une province à l'autre, mais la situation est généralement la même : les Anglophones représentent entre 70 et 80 pour cent de la population, les Francophones, entre 1 et 5 pour cent et les Allophones, de 16 à un peu plus de 23 pour cent.

Comment alors, à la lumière de ces chiffres, avancer des arguments solides en faveur des droits linguistiques des Francophones ? Que dire des autres groupes qui ensemble — et parfois seuls comme dans le cas des Ukrainiens et des Allemands — surpassent les Francophones ? Cela suppose essentiellement de concilier les obligations nationales dont je viens de parler et la réalité démographique locale ou provinciale. Pour difficile qu'elle soit, cette tâche n'est toutefois pas impossible.

La reconnaissance des droits des Francophones ne suppose aucunement l'indifférence à l'égard des aspirations des autres groupes linguistiques. Ces frictions entre le bilinguisme officiel et ce qu'on est plus ou moins convenu d'appeler le multiculturalisme nous

mène au coeur du problème linguistique de l'Ouest. Bien que l'opinion publique ait beaucoup évolué ces dernières années, on semble généralement croire en l'incompatibilité de deux langues officielles et d'une politique de multiculturalisme. Cela vient du fait que, par langues officielles, on sous-entend en quelque sorte cultures officielles, comme si toutes les autres étaient non officielles ou subordonnées. C'est faux : il n'y a pas de cultures officielles au Canada. Chacune de nos langues officielles est parlée par des personnes issues de nombreuses cultures ayant chacune leurs traditions propres.

Il est vrai que la plupart des Franco-Canadiens sont d'origine française, formant ainsi un groupe culturel relativement homogène. Mais nombre d'entre eux ne viennent ni de France ni d'Europe. Et même à l'intérieur du Canada français, pour employer une expression consacrée, on peut très certainement considérer les Acadiens et les Franco-Manitobains comme des groupes culturels distincts.

Du côté du Canada anglais, la multiplicité des ethnies et des patrimoines culturels est encore plus frappante. Et comme l'on s'en rend de plus en plus compte, la politique du multiculturalisme gagne un nombre grandissant de partisans.

Hélas, le multiculturalisme ne règle pas la question du multilinguisme. Autrement dit, pourquoi n'avons-nous pas plus de deux langues officielles ? Il suffit, à mon avis, d'examiner la réalité démographique pour voir que cela poserait des difficultés administratives insurmontables. D'après le recensement de 1981, le Canada compte près de 15 millions d'Anglophones et plus de 6 millions de Francophones. Les Italiens, qui constituent le troisième groupe, ne sont qu'un demi-million. Si la situation était différente, c'est-à-dire s'il y avait plusieurs millions d'Italiens, d'Allemands, d'Ukrainiens ou de Chinois, il nous faudrait sans aucun doute repenser notre politique linguistique. Mais pour l'instant, et en ce qui a trait à l'administration fédérale du moins, c'est le régime bilingue qui semble concilier le mieux la réalité contemporaine et les obligations historiques.

Voilà donc ce qui en est pour le bilinguisme national. Ici dans l'Ouest, comme je le signalais tantôt, les données démographiques diffèrent radicalement. Même là, la plupart de ceux qui veulent préserver leurs langues ancestrales ne tiennent pas, je crois, à les rendre « officielles », c'est-à-dire à obtenir de l'État des formulaires et des services dans celles-ci. Ils souhaitent toutefois qu'elles soient enseignées à l'école et utilisées comme langues d'enseignement. Je n'ai pour ma part aucune objection à cela.

La meilleure façon de prouver qu'il n'y a pas de conflit entre bilinguisme et multiculturalisme, entre l'existence de deux langues officielles et la promotion

d'autres langues ancestrales, est d'examiner l'histoire récente du Manitoba. Malgré toute l'hostilité que d'aucuns ont déplorée, les porte-parole des différentes collectivités ethniques se sont dits prêts à appuyer la cause francophone. Je pense que cette communauté d'intérêt entre les minorités culturelles et linguistiques ira en grandissant. La principale leçon à en tirer, à mon avis, est qu'il faut enlever ses oeillères et cesser de considérer l'anglais comme la seule langue ayant droit de cité au Canada et en Amérique du Nord.

Pour donner le coup d'envoi de cette séance, il m'a semblé nécessaire de replacer dans leur contexte certaines des grandes questions qui dominent le dossier linguistique de l'Ouest. La situation est loin d'être simple. J'espère cependant que nous pourrons l'examiner judicieusement au cours des deux prochains jours. Je sais que les conférenciers et vous tous, participants, avancerez nombre d'idées qui nous permettront de renouveler nos perceptions de la mosaïque linguistique qu'est l'Ouest du Canada.

Commentaires de Patrick O'Callaghan

Dans son allocution inaugurale, M. Yalden a soulevé deux questions de grande portée. La première : parmi les raisons qu'il a invoquées pour expliquer que la question des langues officielles dans l'Ouest n'ait fait l'objet de d'un rapide survol lors du colloque de Trent, il a signalé le fait que moins de 5 pour cent des minorités francophones habitent à l'ouest de Sault-Ste-Marie. La deuxième : reconnaissant que nombre de gens de l'Ouest ne se sentent pas touchés par la question des rapports entre Canadiens d'origine française et anglaise, il a convenu que la majorité d'entre eux n'ont probablement jamais rencontré de Francophones ni entendu un seul mot de français.

Le dossier linguistique du Manitoba

Inscrits dans le cadre du dossier linguistique du Manitoba, ces deux points peuvent nous éclairer sur l'agitation qui secoue la région. Il ne s'agit nullement d'animosité contre les Canadiens français, mais plutôt de la conviction des gens de cette région qu'ils ne forment somme toute qu'une colonie du Canada central.

Lorsque le premier ministre Trudeau a dit à Joe Clark, « Je suis venu à Ottawa pour sauver le Québec; que quelqu'un d'autre se préoccupe de l'Ouest* », cela en disait long sur ses vues sur le Canada. Et lorsqu'il déclarait récemment qu'il s'était assuré que le « french power » était main-

* Notre traduction

tenant chose acquise sur la scène fédérale, il donnait une raison de plus aux gens de l'Ouest de froncer les sourcils.

Cela donnait à la politique un caractère racial et régionalisait l'administration du Canada.

On a tendance à considérer la réaction du Manitoba comme une simple manifestation de l'indignation des « rednecks ». Rien n'est plus éloigné de la vérité.

Le fait est que l'Ouest ne peut échapper à l'image de deux Canada : un Canada à l'est de la tête des Grands Lacs, obsédé par le dossier du bilinguisme, et un autre pour qui cette question ne se posait plus depuis un siècle.

Que le bilinguisme soit devenu une politique fédérale, qu'il ait été consacré par une Charte des droits et une toute nouvelle Constitution, cela coupe le souffle aux gens de l'Ouest qui, dans une proportion de 19 sur 20, n'ont rien à voir avec la réalité démoulinguistique qui caractérise le Canada central. Et lorsque les tenants du bilinguisme fédéral, peu importe leur allégeance politique, montent sur leur cheval blanc dans l'espoir de convertir les païens de cette terre désolée des « rednecks » au-delà des Grands Lacs, il arrive que la bonne parole provoque d'étranges échos.

L'on a depuis des siècles tenu pour acquis que le Canada était constitué de deux nations, les

Francophones et les « Wasps ». Mais la vague d'immigration qui a déferlé sur l'Ouest au début du siècle infirme cette hypothèse.

L'image d'un Manitoba où d'amers « Wasps » et « rednecks » se sont donné pour mission d'endiguer le flot francophone est non seulement fausse mais injuste. Elle est néanmoins entretenue par un premier ministre et un gouvernement qui ont fait du bilinguisme et du « french power » la clef de voûte d'un Canada uni. Ils n'ont pas su comprendre qu'il y avait un autre Canada qui percevait cela plutôt comme une pierre d'achoppement.

Le ressentiment des gens de l'Ouest a peu ou rien à voir avec le principe du bilinguisme, ou avec une lutte visant à établir une suprématie raciale entre les « Wasps » et les Francophones. Il a aussi peu à voir avec l'article 23 de la *Loi de 1870 sur le Manitoba*, que j'appellerai le compromis Riel, qui, selon certains est à l'origine d'une ambiguïté touchant l'accomplissement obligatoire ou non de certaines fonctions dans les deux langues officielles.

Le ressentiment tient plutôt d'un fédéralisme qui ne se soucie guère de l'Ouest et de la conviction des Manitobains que le bilinguisme est imposé à leur province pour la simple raison qu'elle joue dans une ligue mineure, tandis que les deux « provinces fondatrices » principales, l'Ontario et le Québec, continuent leur petit bonhomme de chemin « unilingue ».

Dans le cas de la crise du Manitoba — et le mot n'est pas trop fort — les disputes linguistiques sont symptomatiques d'un malaise beaucoup plus profond qui tient au sentiment que l'Ouest ne pèse pas lourd dans la balance confédérative.

La crise du Manitoba est le reflet de l'insécurité de l'Ouest, de sa crainte irrationnelle d'être éventuellement submergé par le « french power », et écrasé par la volonté du Canada central de maintenir les plus petites provinces sous sa tutelle. À tort peut-être, la Constitution de Trudeau est perçue ici comme un moyen de perpétuer la domination absolue du Canada central, alors que le vote québécois ou ontarien (exprimé en nombre de sièges) peut neutraliser les choix électoraux de la moitié du pays située à l'ouest de la tête des Grands Lacs.

La crise du Manitoba laisse supposer aux Canadiens de l'Ouest que les droits accordés par les provinces peuvent toujours être annulés par une intervention du gouvernement central à Ottawa, mais que si l'Ontario et le Québec font la sourde oreille par exemple aux politiques du bilinguisme, ils le font sachant pertinemment qu'ils n'encourent aucune sanction.

La crainte du Manitoba tient à la croyance que les provinces de l'Ouest ne sont pas des partenaires à part entière du pacte confédératif, qu'elles sont un peu comme des pensionnaires, et que si elles ne se plient pas aux règlements de la maison elles seront obligées de garder la chambre ou verront leur loyer augmenté et leurs meubles saisis.

Il est difficile de convaincre les Manitobains que la contravention de M. Bilodeau a préséance sur la volonté de la majorité de la population, tout comme il est difficile pour ceux qui vivent dans les Territoires de comprendre pourquoi John Munro juge essentiel de dépenser des millions de dollars

dans une région défavorisée du pays pour y dispenser des services bilingues dont personne ne veut, à quelque 200 Francophones disséminés dans un territoire qui pourrait contenir autant de fois que l'on voudra les îles britanniques.

Un Manitobain pourrait bien se poser la question suivante : 30 000 Francophones pèsent-ils plus lourds dans la balance fédérale que le million de Francophones qui vivent dans un Ontario unilingue ? C'est cette absence totale du sens des proportions qui choque les Manitobains.

Je ne crois pas qu'ils soient des « rednecks », pas plus que je n'accepte que 19 Canadiens de l'Ouest sur 20 que n'enthousiasme pas le bilinguisme puissent être qualifiés de « cow-boys réactionnaires ».

Le gouvernement du Manitoba n'a pas su traiter convenablement la question linguistique. S'il avait assumé sa responsabilité, il aurait évité le tollé national et empêché que renaisse une amertume séculaire en réponse à ce qui a été perçu comme une nouvelle brimade inventée par le Canada central. Il n'aurait pas été nécessaire non plus que le Parlement s'immisce dans une affaire provinciale. John Turner pour sa part aurait évité de se prendre au piège de sa propre logique alambiquée, fruit du pragmatisme politique.

La question manitobaine devait être réglée dans l'arène manitobaine. La démocratie et la volonté de la majorité doivent toujours avoir préséance. Les néo-démocrates étaient majoritaires à l'Assemblée. Ils avaient une obligation morale d'éprouver cette majorité en imposant un vote sur le programme.

Ils auraient dû faire abstraction de la politiquerie des Conservateurs et de leur refus enfantin de revenir à leurs sièges pendant que sonnait la cloche. Ils auraient dû demander le vote, c'est-à-dire mettre leur avenir politique en jeu. Mais le NPD, parti en principe pur, a

montré à la fin qu'il se préoccupait autant de sa popularité auprès des électeurs que les autres partis, supposément plus cyniques.

Politiquement, l'événement ne mérite pas d'être retenu : la démocratie n'a pas été bien servie par une opposition qui a permis à l'hystérie de se moquer de la logique, et par un gouvernement qui a renoncé à son droit de gouverner.

La minorité francophone de l'Ouest

M. Yalden a souligné que le quart de la population canadienne est composé de Francophones ou de personnes dont le français est la langue maternelle. De ces 6 500 000 personnes, seulement 185 000 vivent dans cette partie du pays, c'est-à-dire 2,7 pour cent de la population des quatre provinces de l'Ouest et des Territoires.

Cent quatre-vingt cinq mille flocons de neige ne suffisent pas pour faire un hiver chez nous. Aussi, de nombreux habitants de la région voient-ils l'urgence de la politique fédérale du bilinguisme comme une réponse de panique à une tempête qui n'a jamais eu lieu.

En prévision du déneigement, le Parlement a sorti ses pelles et, ce faisant, a dérouté, contrarié et offensé les Manitobains. À la suite d'une tempête que seuls les radars hypersensibles du Canada central pouvaient déceler, les Franco-Manitobains se trouvent maintenant injustement isolés et assiégés.

La situation n'est pas rose et n'est pas faite pour mettre les Canadiens de l'Ouest à l'aise dans une Confédération qui leur donne l'impression d'être des réprouvés.

À l'instar de M. Yalden, je n'entrevois aucune solution de rechange autre qu'une politique d'accommodement en matière linguistique. Mais la mise en oeuvre d'une telle politique requiert plus de patience, de finesse et de compréhension qu'on en a démontrées

à l'occasion des événements du Manitoba.

Le Manitoba n'est pas une province comme les autres. Le bilinguisme elle l'a eu, puis elle l'a rejeté, au mépris peut être de la Constitution, mais conformément à la volonté de la majorité de ses citoyens.

Les droits des minorités doivent être protégés par le gouvernement, mais qu'ils soient imposés par les tribunaux parce qu'un gouvernement élu se refuse à soumettre la question au vote ne contribuera certes pas à supprimer l'amertume qui entoure la question linguistique. La crise du Manitoba est la tragédie d'un fédéralisme qui s'appuie sur un principe trahi; elle laissera une cicatrice sur la nation et sur l'Ouest du Canada qui ne s'effacera pas de notre vivant.

Si 97,3 pour cent des Canadiens de l'Ouest ont une langue maternelle autre que le français, comment peut-on espérer monter un dossier convaincant pour la cause des droits des Francophones ? Tâche ardue, mais néanmoins essentielle.

Le bilinguisme

à l'échelle provinciale

En tant que nation, nous avons accepté le bilinguisme sur la scène fédérale. Il y a deux langues officielles. Des autorités provinciales tolérantes souhaitent étendre ce principe, mais elles sont aussi conscientes des coûts faramineux

encourus pour servir 2,7 pour cent de la population dans sa langue officielle.

Peut-être s'agit-il de se dépêcher lentement, de se diriger patiemment vers une ère de tolérance et de compréhension. Nous avons mis du temps à accepter qu'il y ait deux peuples fondateurs méritant une égalité linguistique et nous ne sommes pas prêts à renoncer à cette reconnaissance tardive. Mais nous ne pouvons nous permettre de revenir un siècle en arrière, ce que la contravention de M. Bilodeau force le Manitoba à faire.

Nous devons faire comprendre aux Canadiens de l'Ouest que le bilinguisme est leur apport à l'unité du pays et non un boulet qu'ils traînent avec eux, les précipitant à leur perte.

Moins de sectarisme des deux côtés est tout indiqué. Nous n'avons besoin ni d'entêtés sans cervelle qui ne veulent rien savoir au-delà de la Prairie, ni de gens comme Serge Joyal qui semble penser que son portefeuille l'a rendu ministre du fait français.

On doit reconnaître le bilinguisme, tant sur la scène provinciale que fédérale. Si le comportement manitobain n'a pas reposé sur une approche raisonnée et raisonnable du bilinguisme, je crois que ce recul ne sera pas dramatique si l'on réussit à refroidir les têtes brûlées

et à obtenir des autorités politiques qu'elles exercent leur « leadership » sans rhétorique ni cynisme électoral.

Avons-nous assez de maturité pour cela ? J'en doute. Mais nous devons y tendre obstinément, car sans un style de direction fondé sur la compréhension et la sympathie, nous ne survivrons pas en tant que nation. Ce n'est pas en restant parqués de chaque côté de la ligne de démarcation des eaux linguistiques que nous pourrions résister longtemps aux pressions du régionalisme.

Nous avons progressé considérablement sur la voie du bilinguisme pour renier aujourd'hui la politique fédérale en la matière. Aussi nous faut-il faire en sorte que le Manitoba échappe aux vertiges d'une double obsession. La reconnaissance de deux langues fait maintenant partie intégrante de notre histoire, de nos traditions, de notre Constitution; elle s'inscrit désormais dans la trame de notre fédéralisme.

Mais comment communiquer le message aux Canadiens de l'Ouest ? Comment apaiser par ailleurs les chères anxiétés de ceux qui considère l'Ouest comme un repaire d'anthropophages ? Comment apprendre à vivre ensemble ? J'avoue n'en rien savoir, et c'est sans doute cette ignorance qui nourrit mon pessimisme.

Commentaires de Bill Clarke

Les responsables de ce colloque m'ont invité à présenter le point de vue d'un député de l'Ouest, plus précisément de la circonscription de Vancouver-Quadra. Je signale en passant que je suis membre de longue date du Comité mixte sur les langues officielles, groupe essentiellement non partisan qui convoque des témoins pour répondre aux critiques formulées par le Commissaire aux langues officielles.

Tantôt, M. Max Yalden nous a fourni des statistiques sur le Canada et sur l'Ouest. Je voudrais y ajouter certains chiffres portant sur Vancouver et plus exactement sur ma circonscription.

Parmi les gens habitant Vancouver, 77,5 pour cent ont indiqué que l'anglais était leur langue maternelle, contre 1,63 pour cent (20 000) le français. Il ne faut pas se laisser obnubiler par ce

nombre : trois fois plus de personnes ont déclaré que le chinois était leur langue maternelle et deux fois plus, l'allemand. À Vancouver, le français venait donc en quatrième place.

La situation est encore plus marquée dans ma circonscription, comme le traduit sans doute le mieux la réponse à une autre question du recensement, soit celle au sujet de la langue officielle parlée

par les répondants : 87 pour cent ont déclaré ne parler qu'anglais et 0,1 pour cent exclusivement français. Il y en a vingt fois plus — 1 400 — qui ne parlent ni l'anglais ni le français. Fait encourageant, toutefois, 11 pour cent de mes mandants (8 660 personnes) ont dit parler les deux.

À la lumière de ces chiffres, il est facile de comprendre que le français n'occupe pas une place importante dans la vie politique de Vancouver. J'ai moi-même tendance à minimiser ma participation au programme de bilinguisme fédéral et à ne faire guère mention du fait que je suis fonctionnellement bilingue. Malgré la présence dans ma circonscription d'un hebdomadaire, *Le Soleil*, et d'une Caisse populaire, je décèle encore un certain ressentiment à l'égard du programme fédéral de bilinguisme. On me demande par exemple pourquoi certains immeubles publics de Vancouver arborent des écriteaux en français. Je leur donne la réponse toute faite que le Parlement l'a ordonné.

Des progrès indéniables

Nous constatons cependant des signes de progrès indéniables. Ainsi, il y a dans ma circonscription deux écoles d'immersion en français. Mais il reste encore des problèmes de longue date à régler, comme celui des cueilleurs de fruits francophones travaillant dans la vallée de l'Okanagan et des membres de minorités « visibles » qui sont victimes d'attaques.

Bien que le racisme y soit certes pour quelque chose, je crois que ces incidents sont aussi attribuables à la situation économique difficile que nous traversons actuellement. Les habitants de la région craignent de voir les nouveaux venus prendre leurs emplois, même s'ils sont eux-mêmes peu enclins à exercer ces tâches serviles.

À ceux qui critiquent la politique linguistique fédérale je réponds que c'est donnant donnant. À Rimouski, un Anglophone a accès au réseau anglais de Radio-Canada.

De même, le Francophone qui vient à Vancouver devrait pouvoir regarder des émissions dans sa langue à la télévision d'État ou communiquer en français avec les bureaux de l'administration.

Lors d'un récent voyage en Europe, je me suis trouvé dans un pays dont je ne parlais pas la langue. Mais, aidé par une généreuse dose de compréhension et de tolérance, j'ai réussi à communiquer. De même, je crois que l'attitude des Canadiens de l'Ouest commence à s'adoucir et je fais quant à moi tout en mon pouvoir pour persuader la population de Vancouver de manifester une ouverture d'esprit en matière linguistique. Lorsqu'ils me rendent visite à Ottawa, ils ont l'occasion de voir l'application pratique du français comme langue de travail, et je suis convaincu qu'en rentrant chez eux ils comprennent beaucoup mieux notre programme des langues officielles.

RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS

Cette séance étant somme toute une sorte d'entrée en matière, les intervenants ont surtout profité de l'occasion pour réagir aux déclarations des trois premiers conférenciers et définir leurs propres points de vue.

L'enseignement immersif: une demande croissante

Le premier intervenant a ouvert le débat en citant les chiffres d'une enquête nationale sur la langue, menée en 1977 par la Southam Press montrant qu'à l'époque, les Canadiens de l'Ouest étaient très intéressés à apprendre le français et souhaitaient que leurs enfants en fassent autant. Nombre d'entre eux ayant depuis adopté une toute autre attitude à cet égard, il s'est demandé si les médias n'avaient pas grandement contribué à ce revirement.

L'intervenant suivant a abordé le même thème, mais d'un angle différent. Manifestement en désaccord avec Patrick O'Callaghan, qui semble dire que les Canadiens de l'Ouest sont d'avis que le bilinguisme anglais-français ne correspond en rien à leur vécu, il a attiré l'attention sur la demande croissante pour un enseignement immersif dans cette région du pays : actuellement, 50 000 enfants suivent des cours immersifs en français et un sondage Gallup montre que plus de la moitié de la population de la Colombie-Britannique souhaite que les écoles contribuent davantage à la bilinguisation de leurs enfants.

Un porte-parole de la communauté ukrainienne a affirmé, pour sa part, que même si les questions liées aux langues des minorités

étaient visées par la politique fédérale du multiculturalisme, la *Loi sur les langues officielles* (notamment l'article 38) devrait être amendée de manière à englober les langues autres que l'anglais et le français.

Selon deux éminents administrateurs universitaires, l'Ouest a accompli d'énormes progrès en matière de bilinguisme au cours des vingt dernières années. L'un d'eux a cependant fait remarquer que si les participants qui l'ont précédé ne s'étaient pas montrés avarés de chiffres, ils n'avaient pas su expliquer la très faible présence des Francophones dans l'Ouest. Considérant à la fois le rôle des médias, la question linguistique manitobaine et l'aliénation occidentale, il a laissé entendre que les Francophones éprouvaient

le même sentiment d'isolement face aux Canadiens de l'Ouest que ces derniers éprouvent à l'endroit des Canadiens des autres provinces.

Empruntant une autre voie, l'intervenant suivant a dit qu'il s'était toujours opposé à la bilinguisation « artificielle » de la fonction publique fédérale à coups de millions puisés dans les poches des contribuables. Il appuyait plutôt un projet à long terme visant à assurer l'enseignement du français non seulement dans les écoles primaires et secondaires, mais à l'université.

La communication avec l'étranger

Toujours dans la même veine, le participant suivant a établi un lien entre le besoin d'améliorer la qualité de l'enseignement de la langue seconde et les exigences toujours plus nombreuses auxquelles doivent faire face les milieux d'affaires canadiens sur la scène internationale. Soulignant la riche diversité linguistique du Canada, il s'est réjoui de voir que les jeunes sont maintenant conscients qu'il leur faut accroître leurs capacités langagières, non seulement en français et en anglais, mais dans d'autres langues, s'ils veulent être en mesure de communiquer avec l'étranger. Un autre intervenant, administrateur universitaire de son état, a mis en relief le peu d'intérêt des étudiants pour les sciences humaines, y compris l'étude des langues. Selon lui, on n'a pas suffisamment insisté sur l'importance d'apprendre une langue étrangère, si bien que les jeunes d'aujourd'hui estiment qu'un diplôme en arts libéraux ne vaut pas grand chose aux yeux du monde des affaires.

Abordant l'une des questions clés de la séance, un intervenant s'est interrogé sur les réactions que peuvent avoir les Francophones lorsqu'ils constatent qu'une politique nationale émanant du fédéral n'a pas l'heur de plaire dans

l'Ouest. Certains préconisent-ils deux politiques différentes : le multilinguisme pour l'Ouest et le bilinguisme pour le Canada central ? a-t-il demandé.

Répondant à certaines des observations, Max Yalden a fait remarquer que les statistiques tirées de l'enquête Southam (1977) n'avaient plus cours et affirmé que l'Ouest n'avait pas rejeté la politique du bilinguisme. Le problème manitobain, a-t-il ajouté, est de compétence provinciale. Selon lui, les vrais problèmes surgissent lorsque des Canadiens de l'Ouest estiment que le gouvernement fédéral impose une politique à une province dans des domaines qui échappent à sa compétence. Pour ce qui est de la marée montante des jeunes « francophonisants », notamment à Calgary, il a indiqué que les universités de l'Ouest s'efforçaient déjà de répondre aux besoins. Il a en outre souligné que, dans l'ensemble, les médias ont appuyé le bilinguisme officiel et que, à cet égard, ils voyaient beaucoup plus loin que certains de leurs lecteurs.

Les services bilingues: on ne peut attendre 20 ans

Commentant les questions soulevées (coûts et besoins) à propos de la bilinguisation de la fonction publique fédérale, il a déclaré que les Canadiens français ne pouvaient absolument pas attendre vingt ans qu'une prochaine génération d'Anglophones soit enfin en mesure de les servir en français. Bien qu'il soit d'accord avec le principe que les connaissances linguistiques des Canadiens ne devraient pas se limiter à l'anglais et au français, il ne croit pas opportun que le pays accorde à d'autres langues une reconnaissance officielle.

Les deux intervenants suivants se sont faits les défenseurs de l'Ouest en notant que, à certains égards, ses habitants avaient fait preuve de plus de tolérance à l'égard du bilinguisme que le gouvernement

du Québec. À preuve, l'Alberta est l'une des deux seules provinces qui accordent un diplôme aux enseignants en fonction de leur compétence dans l'une ou l'autre des langues officielles.

Un représentant de la communauté anglo-québécoise s'est opposé aux dires d'un autre intervenant voulant que le Québec soit à jamais devenu province unilingue francophone. Dans leur vie quotidienne, a-t-il affirmé, les Anglo-Québécois ont à leur disposition tout ce qui assure la survie d'une collectivité. Selon lui, les Canadiens auront à faire face à de sérieux problèmes s'ils n'arrivent pas à s'entendre sur les services essentiels qui doivent être accessibles à tous les Canadiens dans les deux langues officielles.

Abordant la question des langues officielles au Manitoba, l'intervenant suivant a contesté le caractère essentiellement provincial de la question, ajoutant que les gouvernements de la province s'étaient toujours contentés de faux-fuyants en la matière. Un des problèmes avec lesquels le Manitoba doit composer, dit-il, est que le bilinguisme national provoque toujours des résistances qu'il appartient au gouvernement central, non aux provinces d'amadouer.

Max Yalden a conclu cette première séance en prévenant qu'une importance trop grande accordée aux statistiques pourrait mener à l'adoption d'un bilinguisme territorial. Des efforts soutenus doivent être consentis si l'on veut éviter que le français soit désormais perçu comme la langue du Québec, et l'anglais comme celle du reste du Canada. Solution, estime-t-il, qui sonnerait le glas des langues minoritaires et favoriserait le séparatisme.

2 / LES SECTEURS PUBLIC ET PRIVÉ

Affaires publiques et question d'affaires Quel est, ou devrait être, le rôle de l'État dans la promotion de l'égalité linguistique dans les provinces de l'Ouest? Le bilinguisme apporte-t-il de l'eau au moulin des entreprises et ces dernières donnent-elles des ailes au bilinguisme? Voilà certaines des questions auxquelles ont bien voulu réfléchir MM. Stanley Roberts, homme d'affaires de Vancouver, Edgar Gallant, président de la Commission de la Fonction publique du Canada et Tom Rust, président de Crown Forest Industries Limited.

L'art du possible

STANLEY ROBERTS

Au Canada, et la une de nos grands journaux l'atteste, la question linguistique est loin d'être réglée. Elle est même redevenue un objet de débat politique à l'occasion des changements qui se sont opérés ou qui sont en voie de l'être à la direction des deux principaux partis fédéraux. Malgré que ce dossier soit très explosif, je vous promets de ne pas me montrer aussi scrupuleux dans le choix de mes termes que certains qui font actuellement campagne sur la scène nationale!

Je vous dirai d'emblée que je ne suis pas un spécialiste des questions linguistiques, mais plutôt un observateur attentif de la situation et un homme d'affaires. Élevé dans une collectivité rurale francophone du Manitoba, j'ai subi mes examens de fin d'études secondaires dans les deux langues officielles. Élu par la suite à l'assemblée législative de cette province, j'y ai représenté une circonscription rurale dont la principale langue parlée était l'allemand. Depuis, j'ai oeuvré dans le milieu des affaires de Calgary, Montréal et Vancouver. Cette expérience m'a permis de voir jusqu'à quel point ce pays est diversifié et aussi de comprendre que c'est cette diversité même, cette mosaïque culturelle, qui fera de nous une grande nation si jamais nous acquérons la maturité nécessaire pour en apprécier toute la valeur.

Qu'est-ce que le bilinguisme?

Je dois avouer que je n'ai jamais cessé de défendre la cause du bilinguisme. « L'identité canadienne » — si vous me permettez ce terme un peu vieillot — tient en partie au fait que le Canada a été fondé par deux peuples qui, à toutes fins pratiques, constituent deux nations. Il ne continuera d'exister que si nous pouvons vivre ensemble, nous apprécier les uns les autres et communiquer entre nous.

Mais le mot « bilinguisme » ne revêt pas le même sens pour tous les Canadiens et dans les différentes régions du pays. Le dictionnaire le définit comme « la qualité d'une personne qui use couramment de deux langues ».

Dans l'Ouest cependant, le bilinguisme — et les programmes créés pour favoriser la réalisation de cet objectif — englobe une réalité beaucoup plus complexe. Pour les Francophones, il signifie le droit de communiquer avec l'Administration dans leur propre langue et la possibilité de sauvegarder leur culture, alors que certains Anglophones n'y voient qu'une manœuvre pour leur faire avaler de force le français. Croyez-le ou non, il y en a qui s'opposent encore à ce que les boîtes de céréales et la signalisation dans les parcs nationaux soient dans les deux langues.

Quant à ceux qui nous sont venus d'autres pays, ils considèrent la constitutionnalisation des droits linguistiques des Francophones comme l'attribution à ce groupe d'un « statut spécial » qui rejette dans l'ombre l'apport considérable des autres groupes culturels au développement de l'Ouest.

Ces attitudes divergentes et complexes semblent résulter de la géographie même de notre pays — de son immensité — et de son histoire.

Comprendre l'histoire

Il est clair que la politique linguistique fédérale est fondée sur un fait historique; à savoir que le Canada est né de l'union de deux peuples fondateurs, les Anglais et les Français. Mais l'Ouest n'a pas suivi le même cheminement que le centre du pays. Nos racines historiques ne sont pas les mêmes. Cette région a été colonisée par des immigrants venus de tous les coins du monde, dont certains sont arrivés au pays

via les États-Unis ou n'ont fait que traverser le Québec et l'Ontario pour venir s'installer directement dans leurs nouveaux foyers. Dès son entrée dans la Confédération (à l'exception peut-être du Manitoba), l'Ouest a été multiculturel.

C'est pourquoi on y considère les Franco-Canadiens simplement comme un des groupes — et non le plus important — qui ont contribué au défrichement de la région. Les données tirées du recensement de 1981 (voir tableau 1) mettent en relief le patrimoine culturel de l'Ouest. Aussi, nombre de gens se demandent pourquoi il faut y assurer des services bilingues.

TABEAU 1

Population de langue maternelle française des provinces de l'Ouest et des territoires

Province	Langue maternelle française		Autres*	
	N°	%	N°	%
Manitoba	52 000	5,1	240 000	24
Saskatchewan	25 000	2,6	172 000	18
Alberta	62 000	2,5	365 000	16
Colombie-Britannique	45 000	1,6	450 000	16
Yukon	585	2,5	2 330	10
Territoires du Nord-Ouest	1 240	2,7	19 760	43

*Ne comprend pas l'anglais.

Source: Statistique Canada, Recensement de 1981.

En guise de réponse, on peut avancer bien des raisons logiques, notamment le fait que la création en 1867 du Canada a reposé sur un accord de collaboration entre deux peuples fondateurs dont l'un parlait l'anglais et l'autre le français. Les services bilingues consacrent cette entente historique et concrétisent l'affirmation que les Francophones *peuvent*, sans sacrifier leur caractère linguistique distinctif, jouer un rôle majeur partout au pays.

Mais cela soulève une autre question, celle de savoir quel genre de Canada nous voulons. Souhaitons-nous avoir un pays qui se souvient de son histoire, qui se donne pour assises le respect mutuel et la compréhension entre ses divers groupes culturels et qui veut tirer

pleinement parti de l'apport de chacun ? Si l'on répond par l'affirmative, la politique du bilinguisme est maintenant plus justifiée que jamais. Le besoin alors est impérieux *d'expliquer* cette position à tous et à chacun, car beaucoup de Canadiens de l'Ouest, qu'ils soient Anglophones ou d'une autre ethnie, ne comprennent tout simplement pas le contrat de 1867, ni, bien sûr, la politique linguistique fédérale.

Mais quels genres de services bilingues faut-il à court et à long termes assurer ? Comment les mettre en place ? Vu le contexte culturel de l'Ouest, il nous faut trouver une façon de mettre en oeuvre des programmes de bilinguisme efficaces sans provoquer de répercussions susceptibles de nuire à l'unité nationale que nous tentons justement de sauvegarder.

Ayant étudié l'histoire du Canada dans les deux langues (c'est-à-dire auprès de maîtres et avec des manuels différents), il nous faut trouver le moyen de présenter à tous nos jeunes une vision plus uniforme et cohérente du passé. Nous ne pourrions en effet apprécier l'unicité de notre nation que si nous voyons tous la Confédération de la même manière.

L'enseignement des langues

L'enseignement des langues me semble un autre élément essentiel à toute solution permanente. Nous ne réglerons jamais nos difficultés en refusant d'accorder aux Francophones de l'Ouest l'enseignement dans leur langue et de fournir aux Anglophones de solides cours de français.

Nous avons sur ce plan deux raisons de nous réjouir. Premièrement, je crois que nous pouvons compter sur une interprétation favorable, par les autorités scolaires et les tribunaux, de la condition du « nombre suffisant » prévue à la nouvelle Charte. Deuxièmement, les Canadiens semblent enfin surmonter leur résistance innée à l'apprentissage de deux ou de plusieurs langues : on voit en effet un nombre de plus en plus élevé de parents réclamer un enseignement immersif en français à l'élémentaire. Ce revirement va peut-être inciter les administrations provinciales et scolaires à mettre en place des programmes plus aptes que ceux du passé à former des bilingues. Cela nous permet d'espérer en une véritable égalité linguistique — l'équilinguisme si vous me permettez ce mot — dans toutes les régions.

Les secteurs public et privé

Examinons maintenant ce qui se fait dans les secteurs public et privé et ce qui pourrait être fait dans l'avenir immédiat et éloigné.

Les programmes fédéraux de bilinguisme appliqués depuis 1969 ont mis l'accent sur les droits linguistiques des personnes habitant le « centre bilingue » du pays et, jusqu'à un certain point, sur l'appui à accorder aux minorités linguistiques des autres régions. En 15 ans, les ministères fédéraux ont accompli de réels

progrès quant à la prestation des services publics les plus courants dans les deux langues.

À l'échelon provincial, toutefois, on ne retrouve pas cette même volonté de fournir des services bilingues. Les ministères et sociétés de la Couronne de l'Alberta et de la Colombie-Britannique auprès desquels on a enquêté ont pour la plupart déclaré qu'ils n'avaient pas de politique de bilinguisme pour assurer ou favoriser les services en français.

Même constatation en ce qui concerne le secteur privé : il n'existe tout simplement pas de politique en la matière. La semaine dernière, j'ai communiqué avec quatre grands employeurs de l'Ouest et vu qu'aucun de leurs services du personnel n'avait établi ou tenté d'établir un programme touchant l'utilisation du français en milieu de travail ou dans les relations avec la clientèle.

Tout fonctionnaire ou homme d'affaires avisé sait que pour réussir il doit communiquer avec le public dans la langue de ce dernier. Mais, comme le démontrent les statistiques que j'ai citées tantôt, il n'existe pas dans l'Ouest un besoin économique pressant pour offrir des services en français. Des « services bilingues » y sont dispensés en maints endroits, mais pas nécessairement en français et en anglais.

Mesures novatrices

Quelle est la solution ? Quelles mesures *prendre* dans les années 1980 pour relever effectivement le niveau de bilinguisme dans ces deux secteurs ?

Premièrement, il faut inciter — et non pas obliger ou forcer — les Canadiens de l'Ouest à apprendre une seconde, voire une troisième langue. Il s'agit de mettre l'accent sur des stratégies régionales et des techniques de motivation plutôt que sur des mesures strictement légales. Un des défis que nous devons relever d'ici la fin de la présente décennie sera de faire connaître notre patrimoine national à tous les Canadiens de l'Ouest pour qu'ils en soient fiers. Nous pouvons certes nous féliciter de ce que le Canada ne soit pas un creuset monoculturel et que nous puissions utiliser nos deux langues officielles et d'autres encore. Mais, pour faire passer ces idées, il ne faudra pas hésiter à recourir aux techniques de mise en marché ou de commercialisation.

Mais ces techniques devront être judicieusement appliquées. Par exemple, si l'on obligeait dès demain

tous les employés des administrations ou des sociétés de la Couronne provinciales à être fonctionnellement bilingues, il ne fait aucun doute que beaucoup de Canadiens de l'Ouest compétents à tous autres égards seraient écartés de certains postes. Une politique du genre aurait pour effet de provoquer une nouvelle levée de boucliers contre le bilinguisme, de sorte qu'au lieu de progresser en matière de compréhension réciproque nous ferions marche arrière.

Peut-être faudrait-il envisager une approche différente, plus prometteuse. L'on pourrait informer les éventuels gestionnaires de la possibilité que le bilinguisme devienne un des critères d'avancement, au même titre que les compétences spécialisées en commercialisation, publicité ou relations humaines.

En guise de conclusion, je dirai que le bilinguisme dans l'Ouest est présentement en veilleuse, mais qu'il n'est pas mort. Malgré l'absence d'une politique linguistique cohérente dans les administrations et les grandes entreprises des trois provinces les plus à l'ouest, je crois que l'on peut envisager la prestation effective de services bilingues permanents d'une manière plus positive et moins accusatoire. Nous devons cependant nous garder, dans notre hâte d'accomplir des progrès, de choisir une optique legaliste qui, sous le prétexte de « corriger » la situation, risquerait d'entraîner des effets négatifs.

Idéaliste pragmatique ayant à cœur de faire du Canada un foyer pour tous les Canadiens, j'estime que nous atteindrons beaucoup mieux nos objectifs en évitant la coercition et en faisant fonds davantage sur l'enseignement et les techniques de mise en marché... et en s'armant d'un peu de patience. En ce qui concerne l'enseignement, cela veut dire deux choses : donner à nos jeunes une vue cohérente et fidèle de l'histoire de leur pays qui leur fera comprendre, notamment, la signification de notre engagement envers les Francophones; et assurer des services en français aux Francophones aussi bien qu'aux Anglophones.

Pour vendre le bilinguisme, nous devons convaincre jeunes et moins jeunes du fait que l'apprentissage du français peut être à la fois amusant et enrichissant. À condition d'utiliser des techniques appropriées, nous verrons notre patience récompensée : la plupart des Canadiens de l'Ouest *voudront* effectivement penser, parler et travailler dans les deux langues officielles.

Commentaires d'Edgar Gallant

Que nous nous soyions tous réunis ici pour participer à un colloque ayant pour thème *Les langues officielles : le point de vue de l'Ouest*, témoigne

éloquemment des immenses progrès de la politique linguistique canadienne. Un examen de l'évolution de la Fonction publique du Canada à cet égard, tant dans

l'Ouest que partout ailleurs au pays, nous permet de mesurer le chemin parcouru. Il importe toutefois de bien distinguer, en ce domaine, le mythe de la réalité.

Mythe et réalité

La première grande réalité, c'est que la Fonction publique du Canada s'est largement bilinguisée. Le service au public est désormais offert dans les deux langues officielles, les fonctionnaires, pour leur part, ont accès aux services administratifs internes en français et en anglais, et dans certains endroits, il leur est loisible de travailler en français. Côté mythe, hélas ! l'on soutient toujours dans certains quartiers que les fonctionnaires fédéraux sont tenus d'être bilingues. Voyons donc ce qui en est réellement. À la fin de 1983, il y avait dans l'ensemble de la Fonction publique canadienne, 222 000 postes permanents, dont 27 pour cent étaient désignés bilingues, 7 pour cent exigeaient absolument la connaissance du français, 60 pour cent celle de l'anglais et enfin, 6 pour cent qui pouvaient être occupés par des unilingues, Anglophones ou Francophones, le bilinguisme n'étant pas une exigence professionnelle. Dans les quatre provinces de l'Ouest, seulement 950 postes sur 50 000 — un peu moins de 2 pour cent — étaient désignés bilingues, et sur ce nombre, 170 étaient occupés par des personnes ne répondant pas aux exigences linguistiques.

La participation équitable

La seconde réalité, c'est que la participation à la Fonction publique des deux groupes linguistiques s'est grandement améliorée. À la fin de 1983, 27,4 pour cent des 220 000 fonctionnaires fédéraux étaient francophones. Leur taux de participation variait de 20 pour cent dans la catégorie gestion à environ 33 pour cent pour les postes de soutien administratif.

Dans les provinces de l'Ouest, le français est la première langue officielle de 940 fonctionnaires (un peu moins de 2 pour cent de l'ensemble des effectifs dans une région où les Francophones représentent 2,7 pour cent de la population). Outre qu'elles témoignent des progrès réalisés, ces statistiques nous apprennent deux choses : d'une part, la participation de la minorité ne constitue pas une menace pour la majorité et, d'autre part, elle demeure trop faible.

La volonté politique

Un examen de l'évolution de la Fonction publique depuis 15 ans nous permet de tirer nombre de conclusions. Premièrement, il ne fait aucun doute que sans la volonté politique exprimée et réaffirmée à maintes occasions, nous n'aurions jamais atteint nos objectifs en matière de langues officielles. L'adoption de la *Loi sur les langues officielles* n'a pas suffi. Il a également fallu la Résolution parlementaire de 1973, les directives du Conseil du Trésor, le livre blanc du gouvernement et, enfin, la création du Comité permanent mixte sur les langues officielles. L'expression réitérée de cette volonté était et reste une condition du succès de la réforme linguistique. Un autre facteur déterminant a été le mariage judicieux des méthodes employées. À certains moments, il a fallu insister avec fermeté et résolution, tandis qu'à d'autres, la persuasion semblait être la voie la plus prometteuse. En troisième lieu, il importe de signaler la décision de reconnaître aux employés de longue date approchant de la retraite le droit de demeurer unilingues. Sans ces mesures, le gouvernement aurait

probablement été incapable de surmonter les résistances à son programme de réforme.

Je ne saurais non plus passer sous silence le programme d'apprentissage des langues. Cette initiative a largement contribué à la réforme linguistique, non pas surtout parce qu'elle a permis l'acquisition de la langue seconde, mais parce qu'elle a opéré une transformation des mentalités. Les attitudes face à l'emploi de la langue et envers ceux qui la parlent s'en sont trouvées grandement modifiées et les esprits se sont ouverts aux richesses intellectuelles et culturelles de l'autre langue officielle.

Nous avons appris en quinze ans que les mesures extrêmes, même inspirées par des motifs honorables, pouvaient compromettre le succès du programme. Au début, soit de 1973 à 1977, on a par exemple désigné bilingues un nombre excessif de postes. Je pourrais bien sûr vous donner d'autres exemples, mais je préfère terminer en signalant un phénomène qui, selon moi, est un signe positif de l'évolution des mentalités dans l'Ouest, soit l'intérêt marqué qui s'y manifeste pour les programmes d'immersion en français ainsi que la popularité croissante que les cours du soir de langue seconde connaissent auprès des fonctionnaires fédéraux. En ce qui a trait à ces derniers, ce n'est pas tant que leur travail l'exige ni toujours parce qu'ils veulent améliorer leurs perspectives d'emploi; bien souvent, ils le font afin de pouvoir mieux communiquer avec leurs concitoyens et participer pleinement à la grande aventure de la réforme linguistique au Canada. Je les en félicite.

Commentaires de Tom Rust

Précisons d'emblée que je vous livre aujourd'hui le point de vue du monde des affaires de l'Ouest, tel que je le perçois. J'ai écouté avec beaucoup

d'intérêt les observations de M. Roberts sur le bilinguisme dans cette région du Canada. Je ne souscris toutefois pas à son opinion quant à l'absence d'une

politique *cohérente* à ce sujet dans nos entreprises; ces dernières, à mon avis, n'ont tout simplement aucune politique.

Avant d'aller plus loin, permettez-moi de vous donner mes coordonnées et de vous expliquer pourquoi les responsables de ce colloque m'ont invité.

Né, élevé et instruit en Ontario, j'ai travaillé dans cette province avant que mon employeur, l'Ontario Paper Company, me mute à Baie Comeau, au Québec. J'y suis resté treize ans, bien avant que cette ville ne puisse prétendre, comme aujourd'hui, à la notoriété. Pendant mon séjour, nous avons assisté à la transformation de la situation en matière de langue de travail : alors qu'au départ elle était presque exclusivement l'anglais, elle est devenue entièrement le français. J'ai donc largement trempé dans le bilinguisme en contexte industriel québécois.

J'habite maintenant la Colombie-Britannique depuis bientôt vingt ans. Avant ce colloque, je ne m'étais jamais vraiment arrêté à la question du bilinguisme dans le milieu des affaires de l'Ouest.

J'ai lu attentivement les actes du colloque de l'an dernier sur le bilinguisme dans les entreprises. Les discussions ont en grande partie porté sur le Québec et les mesures linguistiques s'appliquant au milieu des affaires québécois.

L'avenir de la *Charte de la langue française* soulève toujours de nombreuses questions, mais il ne fait aucun doute que cette mesure a produit le résultat recherché par le Québec, c'est-à-dire la francisation du monde des affaires. Pourtant, même avant l'adoption de cette loi, une mutation linguistique s'était déjà produite dans les usines sinon aux sièges sociaux.

C'est en Ontario, et spécialement à Toronto, que la plupart des sociétés canadiennes ont de nos jours leurs sièges sociaux. De mon point de vue, quelque peu en retrait, il me semble que le bilinguisme n'y est pas très florissant. Toutefois, celles dont une partie des activités se déroulent au Québec encouragent leurs employés chargés des

opérations québécoises à utiliser le français, et ce facteur entre très certainement en ligne de compte pour l'avancement. Je sais du moins que c'est le cas chez mon ancien employeur, l'Ontario Paper Company.

Ma connaissance de la situation dans les provinces de l'Atlantique n'est pas assez poussée pour me permettre de formuler des observations précises, mais je suis sûr que les entreprises exploitant dans des secteurs à prédominance francophone utilisent le français.

Bref, je crois que la situation varie énormément entre l'est et l'ouest en ce qui a trait au bilinguisme.

Le français moins controversé

Dans l'Ouest, l'utilisation du français n'est plus la question fort controversée qu'elle a jadis été. L'hostilité et le ressentiment qui ont accueilli il y a dix ans les mesures fédérales de bilinguisme ont en grande partie disparu. Les Canadiens de cette région acceptent désormais qu'il y ait du français sur leurs boîtes de céréales et sur les immeubles fédéraux, et je crois que nous reconnaissons pour la plupart le droit qu'ont les Francophones d'avoir des services judiciaires dans leur langue.

Non pas que le principe de base fasse l'unanimité ou que les dépenses résultantes soient considérées comme nécessaires, mais la question ne suscite plus les débats enflammés d'autrefois.

Le bilinguisme en milieu industriel est maintenant acceptable dans l'Ouest et spécialement en Colombie-Britannique. Je conviens toutefois avec M. Roberts qu'il est en veilleuse. Les entreprises ne ressentent pas le besoin d'encourager ou d'obliger leurs employés à connaître le français. Le Francophone qui souhaite travailler en Colombie-Britannique accepte que la langue de travail soit l'anglais — tout comme l'Anglophone s'est fait à l'idée de travailler en français au Québec.

Je ne dis pas que les entreprises sont contre le français, je décris tout simplement un état de fait. La bilinguisation du milieu de travail — en Colombie-Britannique tout au moins — entraînerait des coûts exorbitants.

Ma propre société possède un petit établissement à Montréal où le travail se fait en français. Les communications avec le bureau de Vancouver s'effectuent toutefois en anglais.

Il est futile à mon avis d'affirmer qu'une façon de favoriser le bilinguisme serait de faire de l'aptitude à parler français un critère de promotion. Nous ne devons pas faire croire à nos employés qu'un moyen de gravir les échelons est d'apprendre le français. Bien sûr, la connaissance pratique de cette langue constitue un avantage indéniable pour l'employé spécialisé en commercialisation par exemple, et travaillant pour une société qui fait affaire avec le Québec.

Le français et l'entreprise privée

La plupart des sociétés défraient leurs employés pour une partie du coût de participation à des programmes de perfectionnement professionnel, et entre autres, à des cours de français lorsque cela touche le travail. C'est sur ce plan que l'on pourrait encourager l'apprentissage du français, à condition que cela reste entièrement libre.

Bref, je ne vois pas la nécessité de changer la mentalité des entreprises de l'Ouest en ce qui concerne la promotion du bilinguisme dans l'industrie. Je serais par ailleurs farouchement opposé à toute loi ou mesure coercitive à cet égard de la part du gouvernement fédéral.

Les entreprises adopteront le bilinguisme si elles y voient un moyen d'accroître leur efficacité. Entre temps, des questions pressantes sollicitent notre attention de toutes parts.

RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS

Les participants à cette séance se sont surtout attaqué à trois grands dossiers : les attitudes et les responsabilités des entreprises en matière de langue ; la mesure dans laquelle les autorités fédérales et provinciales remplissent leurs obligations linguistiques envers les groupes minoritaires ; les divergences auxquelles donne lieu le statut du français dans l'Ouest.

Tout autant l'optimisme de Stanley Roberts que les propos de Tom Rust sur le peu de place que le français occupe dans la politique des entreprises de l'Ouest, se sont attiré les foudres des divers intervenants. Par exemple, un journaliste, contestant tout lien entre le succès des programmes immersifs en français et l'acceptation du bilinguisme dans l'Ouest, a insisté sur les réactions négatives qu'a suscité le projet de réforme linguistique au Manitoba et sur le sentiment d'aliénation des Canadiens de cette région face à l'Est, perçu comme étant arrogant et dominateur.

Les entreprises : chefs de file

Plusieurs autres étaient d'avis que le secteur des affaires n'avait pas consenti assez d'efforts pour promouvoir l'usage des deux langues et, par le fait même, avait failli à ses obligations «nationales». Si les sociétés de la Couronne se préoccupent d'offrir un certain nombre de services bilingues partout au pays, pour quoi le secteur privé n'en ferait-il pas autant ? N'incombe-t-il pas aux entreprises, à l'instar du gouvernement, d'agir en chefs de file ? Certes des mesures ont été prises à cet effet, mais elles demeurent l'exception. On a trop insisté sur la menace de la coercition et pas assez sur l'opportunité d'adopter une attitude positive à l'égard de l'égalité du français et de l'anglais à l'extérieur du secteur public.

Pour ce qui est des efforts du gouvernement d'encourager l'égalité du français et de l'anglais dans l'Ouest en tant que langues officielles, deux participants ont cité l'exemple du programme de forma-

tion linguistique de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), qui exerce surtout dans l'Ouest et depuis fort longtemps. Même si son siège social se trouve à Ottawa, il faut souligner le fait qu'un faible pourcentage de son personnel travaille dans le centre du pays. Cela n'a pas manqué de créer des maux de tête linguistiques, tant internes qu'externes, mais la GRC a néanmoins marqué des progrès. Elle définit par exemple le concept «d'unité bilingue» comme suit : dans les régions où la demande justifie la prestation de services dans les deux langues officielles, un certain nombre de postes sont classés bilingues. Dans l'Ouest on en retrouve 425.

Abordant un sujet connexe, l'administration de la justice, un autre conférencier a fait valoir que l'Alberta comptait suffisamment d'avocats et de juges francophones pour offrir un vaste éventail de services dans les deux langues officielles.

Passant à la question plus vaste des services provinciaux, un conférencier a souligné la nécessité d'assurer aux groupes minoritaires un réseau institutionnel qui leur permette d'utiliser leur langue maternelle dans la vie quotidienne. Pour lui, la dualité linguistique canadienne ne relève pas de la seule compétence du fédéral, précisant qu'il serait impérieux à l'avenir que les provinces, y compris celles de l'Ouest, reconnaissent cette dualité et souscrivent au principe du bilinguisme. On n'hésite pas à adopter des lois pour préserver certaines espèces menacées d'extinction, mais lorsqu'il s'agit de sauvegarder la langue et la culture françaises, la seule garantie offerte est celle de «là où le nombre le justifie». Le français ne devrait pas être considéré comme la langue des propos de cuisine, mais comme un outil de communication en milieu de travail.

Partageant cette opinion, un Anglo-Québécois a ajouté qu'il n'était pas nécessaire que tous les fonctionnaires soient bilingues. Le gouvernement devrait plutôt faire en sorte que tous les

contribuables aient accès aux services publics dans leur langue officielle d'élection.

Un haut fonctionnaire de l'Ontario s'est dit d'accord avec l'importance de créer un réseau de services qui vienne favoriser l'épanouissement de la langue et de la culture. Il s'agit de cerner les secteurs significatifs et de mettre en place un système permettant aux grandes villes du centre de la province de desservir les régions isolées par des lignes libre-appel. Il a fait remarquer que l'Ontario avait peu à peu adopté diverses lois à cette fin, et que le gel de l'embauche dans la fonction publique de la province ne visait pas les postes bilingues.

Un administrateur universitaire s'est alors opposé à l'idée que le français était le parent pauvre de l'Ouest. De plus, a-t-il dit, il est grand temps de cesser de croire que seulement un quart de la population est apte à apprendre une langue seconde. L'expérience d'autres pays, où un grand nombre de citoyens ordinaires peuvent communiquer en plusieurs langues, réfute ce sophisme.

Le bilinguisme : objectif louable

Stanley Roberts a conclu la séance en réitérant sa conviction que le bilinguisme était un objectif louable et essentiel à l'avenir du pays. Les excellents programmes immersifs offerts par les écoles ne devraient pas être mis aux oubliettes, mais bien au contraire encouragés. Il a cependant posé la question suivante : Faisons-nous tout ce qui est en notre pouvoir pour que le Canada devienne ce que nous souhaitons qu'il soit ? Par exemple, l'enseignement de l'histoire du pays fait-il naître chez les étudiants un sentiment d'appartenance profonde ? En dernier lieu, a-t-il noté, nombre de Canadiens se rendent de plus en plus compte que le bilinguisme est un atout sur le marché du travail. À son avis, il existe bien d'autres façons que la coercition ou les appels déchirants à l'unité pour inciter les Canadiens à se bilinguiser.

3 / LES MINORITÉS LINGUISTIQUES

L'incrustation de la diversité

Alors que la **Loi constitutionnelle de 1982** consacre officiellement la primauté du français et de l'anglais, que pouvons-nous faire pour protéger et valoriser les multiples ressources linguistiques et culturelles que recèle l'Ouest canadien ? Trois personnalités de cette région — MM. Lloyd Barber, président de l'Université de Régina, Joseph Slogan, président de l'Ukrainian-Canadian Professional and Business Federation, et Guy Goyette, président de l'Association canadienne-française de l'Alberta — ont proposé divers éléments de réponse à cette question.

Le plurilinguisme : un défi de taille

LLOYD BARBER

Les événements récents qui se sont produits dans l'Ouest et les pièges qu'a difficilement évités un aspirant aux plus hautes fonctions de la nation ont démontré le caractère épineux de mon sujet. Il n'existe pas d'entrée en matière éprouvée; farfelus ou raisonnés, les commentaires risquent de déchaîner les passions.

Unilingue malgré moi, j'ai grandi dans la Saskatchewan rurale des années 30 et 40 à l'époque où « bohunk » était une épithète péjorative et où les « zombies » étaient passés à tabac parce qu'ils refusaient d'aller se battre en Europe. Je ne m'étais pas encore rendu compte alors de la ténacité des préjugés que nourrissaient mes concitoyens au moment de l'immigration de forts contingents d'Européens. Au temps de ma jeunesse, les Canadiens de l'Ouest ont été amenés à faire leur, qu'ils en aient été conscients ou non, la philosophie d'homogénéisation culturelle et linguistique de nos voisins du sud. Ma mère était originaire du Midwest et bien que je n'aie pas souvenir qu'elle ait été explicite sur la supériorité de l'anglais, je me rappelle qu'elle s'efforçait de convaincre notre domestique polonaise de parfaire sa connaissance de cette langue. Elle ne fit toutefois aucun effort pour que j'apprenne le polonais !

J'imagine que nombre d'entre vous ont vécu, à peu de choses près, des situations semblables. Station estivale, mon village abritait en réalité deux communautés. En été, la population de passage en faisait un milieu très diversifié; l'hiver elle était aussi repliée sur elle-même que les autres villages de la province. Malheureusement, les distinctions culturelles et linguistiques, dont l'apport à nos vies aurait pu être incommensurable, ont fondu dans une sorte de creuset. S'il y avait une seconde langue qui prédominait dans le village, c'était le cri. Mais on ne l'entendait jamais

au terrain de jeux, pas plus que nous étions encouragés à en connaître davantage sur la langue et l'héritage de ses locuteurs. Après tout, il leur incombait d'être comme nous, d'adopter nos valeurs et de parler notre langue. Que de possibilités perdues !

Dès que nous le pouvions, nous partions. Destination ? le sud ou l'ouest. Je n'avais pas vingt ans, que j'avais sillonné presque tout l'ouest canadien et la moitié des États-Unis et du Mexique. Mais je ne m'étais jamais rendu à Toronto ou à Montréal. Champlain, Cartier et Cabot ne nous étaient pas inconnus, de même que Wolfe et Montcalm. Nous nous imaginions les plaines d'Abraham aussi vastes que la distance qui sépare Edmonton de Calgary. Mais nous ne sentions pas et, partant, ne comprenions pas au tréfonds de nous mêmes les cultures et les langues des « peuples fondateurs ». Mais quand on nous laisse entendre que cette « lacune » fait de nous des êtres inférieurs, cela passe plutôt mal. Et la moutarde nous monte au nez quand l'on ajoute qu'il est de notre devoir d'acquiescer cette compréhension.

Il est trop facile de suggérer, comme plusieurs l'ont fait, à la lumière de la débâcle manitobaine, que les « rednecks » de l'Ouest s'opposent à la langue française et au bilinguisme. La demande quasi-insatiable en faveur de programmes d'enseignement bilingue dans tout l'Ouest nous permet de contredire cette assertion. À l'Université de Régina, la faculté des sciences de l'éducation a dû mettre sur pied un programme spécial afin de satisfaire la demande en programmes bilingues. Bien que les médias mettent l'accent sur la résistance manitobaine au bilinguisme officiel, les parents qui inscrivent leurs enfants à des programmes bilingues se font de plus en plus nombreux. Il serait certes réconfortant de croire que le bilinguisme officiel est acquis. Je crois que la réalité est

beaucoup plus complexe qu'une simple adhésion soudaine au credo politique d'un parti. Les Canadiens de l'Ouest sont des négociants sur la scène internationale. Ouverts sur la Prairie et la mer, nous sommes naturellement enclins à nous tourner vers l'extérieur; il ne nous échappe pas, je crois, que notre survie économique est liée au succès de la concurrence que nous devons livrer à nombre de pays.

Le multilinguisme : quel beau gâchis

Nous sommes conscients par ailleurs que malgré un contexte historique plurilinguiste nous avons raté notre seule chance d'être une communauté multilingue. Nous avons supprimé nos « autres » langues et dans notre for intérieur nous le regrettons. Nous envions les Européens qui réussissent à s'exprimer ou tout au moins à se faire comprendre dans plusieurs langues. Nous nous émerveillons des Chinois, des Cinghalais ou des autres qui ont une connaissance pratique du mandarin, du tamoul, du cinghalais, du français et de l'anglais. Nous qui avons raté le coche du multilinguisme parce que nous croyions les locuteurs anglais supérieurs aux autres, reconnaissons notre ignorance. Expérience frustrante et humiliante s'il en est une.

Je ne voudrais d'aucune façon dénigrer le bilinguisme officiel en tant qu'effort canadien. J'en reconnais l'importance et je l'apprécie à sa juste valeur dans le contexte passé, présent et futur du Canada. En général, et en dépit des indications apparentes du contraire, je crois que la majorité des Canadiens acceptent cette proposition. Par contre, ils résistent aux méthodes coercitives. Ils ne s'opposent pas à des pressions même vigoureuses si elles se font persuasives, à des stimulants financiers et des sanctions raisonnables s'ils dérogent à la règle; mais l'Ouest ne pliera pas devant la force. Le Manitoba en est la preuve.

Le plus incroyable dans tout cela, c'est que les Canadiens de l'Ouest savent pertinemment, selon moi, qu'ils ont laissé passer une occasion en or d'être polyglottes, comme on l'est en Europe et dans tous les vrais aéroports internationaux. Et cela, tout bêtement parce que nous avons tenu à être un creuset où les nationalités devraient se fondre sous l'action du feu de l'anglais. C'est une lamentable tragédie; et nous n'ignorons pas que nous en sommes les auteurs.

Imaginons pour un instant que le gouvernement ait axé ses efforts non pas sur le bilinguisme, mais sur le multilinguisme. Mettons de côté les problèmes d'ordre pratique liés à cette hypothèse et supposons que l'affectation des ressources humaines et financières de même que la politique fédérale aient favorisé l'allemand et l'islandais, l'ukrainien et le grec, le mandarin et le cri, le sioux et le yiddish.

Chacun de ces groupes auraient saisi l'occasion d'accroître l'influence de sa langue et fait de nombreux prosélytes. Les unilingues auraient alors choisi

d'apprendre la langue seconde qui leur convenait le mieux. Il est intéressant de s'interroger sur la société qui aurait été le fruit d'un soutien illimité à l'enseignement des langues.

Internationalisme et tribalisme

Nous sommes de plus en plus sensibilisés à l'interdépendance planétaire. Mais, paradoxalement, une internationalisation et une interdépendance accrue suscite un tribalisme accru. La principale caractéristique de l'internationalisme est la capacité de parler plusieurs langues. Celle du tribalisme est la capacité de converser et de savoir convaincre dans la langue subtilement nuancée des communications tribales.

J'ai consacré une bonne partie de ma vie professionnelle à l'étude des questions touchant les populations aborigènes. Mon expérience m'a convaincu qu'une société peut, grâce à la culture que véhicule sa langue, survivre aux pires attaques. Je ne crois tout simplement pas aux sociétés monolithiques, indépendamment de leurs assises politiques ou économiques. Elles seront toujours travaillées, partout dans le monde, par celles de leurs minorités qui, ayant épuisé tous les autres recours, s'accrochent à leur langue pour affirmer leur singularité.

L'Ouest du Canada ressemble à ces minorités. Nous sommes une société qui a vu le jour quelque part entre la naissance du Canada au 19^e siècle et l'apparition de la soi-disant société post-industrielle. Nous sommes polyglottes et nous en sommes fiers. Nous reconnaissons les avantages des compétences langagières parce que nous sommes des négociants et qu'avant de conclure un marché nous devons négocier. Nous sommes sensibles à la survie culturelle et comprenons fort bien le rôle décisif que joue la langue maternelle dans la sauvegarde des valeurs dont témoigne une culture.

Plus pragmatiques qu'émotifs

Les Canadiens de l'Ouest se réjouissent de la poussée vers le bilinguisme. Mais dans leur for intérieur ils aimeraient voir les efforts s'axer aussi sur le multilinguisme. Nous reconnaissons qu'il est impérieux, compte tenu de la lutte économique que nous menons, qu'un nombre croissant de personnes soient plus ouvertes aux autres peuples et aux autres cultures. Et nous savons que cette compréhension ne peut être acquise sans compétences linguistiques.

Nous sommes aussi conscients de l'importance de la langue française dans la structure de ce pays. Contrairement à bon nombre de Canadiens, cependant, notre compréhension est plus intellectuelle que viscérale, et notre adhésion plus pragmatique qu'émotive. À titre de négociants, les Canadiens de l'Ouest, de plus en plus, reconnaissent le besoin d'être polyglottes. Ils regrettent amèrement de ne pas s'en être rendu compte il y a trente ans, alors que leur diversité ethnique aurait pu aisément les mener dans cette voie.

Nous adhérons à la politique fédérale des deux langues officielles parce que nous sommes procanadiens et parce que nous y sommes poussés, directement ou non. Nous sommes aussi conscients du rôle de premier plan que joue le français sur la scène internationale.

Si ce pays a quelque chose à enseigner au reste du monde, c'est qu'il peut devenir bilingue, dans le vrai sens du terme. À mon avis, il serait tragique de limiter cet objectif en ne l'appliquant qu'au contexte canadien.

Nous sommes un pays multilingue. Et il faut s'en réjouir. Reconnaissons la primauté du français et de

l'anglais dans la Constitution du pays, sans oublier toutefois le chinois et l'ukrainien, le cri et le portugais, l'allemand et le yiddish — et combien d'autres. Nous avons une mosaïque culturelle et linguistique sans pareil. Atout qui, soi dit en passant, vaut son pesant d'or.

Ce Canadien de l'Ouest vous dit que le bilinguisme est une excellente chose, mais que notre multilinguisme vaut bien davantage car c'est lui qui, vraisemblablement, constituera notre meilleure arme pour la conquête des marchés internationaux.

Sachons donc tirer profit de notre pluralisme culturel et linguistique !

Commentaires de Joseph Slogan

Mes remarques porteront essentiellement sur certaines réalités historiques dans leur rapport avec la théorie des deux peuples fondateurs.

Canadien de l'Ouest d'origine ukrainienne, je n'aime guère cette notion car elle donne à entendre qu'un groupe de citoyens possède des droits naturels que les autres n'ont pas comme ceux qui découlent du concept des langues « officielles ». Pareille thèse est indéfendable dans une société démocratique, où tous doivent être tenus pour égaux. Je m'y oppose avec force parce qu'elle néglige de prendre en compte que nous avons tous été à un moment ou l'autre — même les Autochtones — des émigrés dans ce pays.

Je me propose de retracer d'abord certains événements qui ont marqué l'histoire de cette contrée qui est devenue le Manitoba.

C'est en 1612 que sir Thomas Button alors à la recherche du passage du Nord-Ouest aborda la côte ouest de la Baie d'Hudson. Il en prit possession au nom du roi Jacques 1^{er} en y élevant une croix, et la baptisa Nouvelle-Galles.

Les premiers pas L'exploration de l'Ouest a emprunté deux voies distinctes. Les Britanniques, par exemple, soucieux de s'appropriier le com-

merce des fourrures dans la baie d'Hudson formèrent, en 1670, la Compagnie de la Baie d'Hudson. Cette dernière y représentait à toutes fins utiles la loi, s'étant vu accorder le privilège exclusif de toutes les terres aboutissant à la baie. Elle créa la Terre de Rupert qui, bien que territoire britannique, était gérée par la Compagnie. Cinq fois plus étendu que le Dominion du Canada, ce territoire équivalait à la moitié du Québec d'aujourd'hui.

Les Français également à la recherche du passage du Nord-Ouest, avaient emprunté un cheminement différent. En 1734, La Vérendrye, qui avait suivi un canal d'eau douce qui traversait le continent, atteignit la rivière Rouge. Il y érigea entre autres le fort Rouge pour le compte des Français, dont certains s'enracinèrent dans la région au cours des ans. Entre 1682 et 1782, le sort de l'Ouest a été à la merci de cinq grands conflits armés mettant en cause selon les époques l'Angleterre, la France, l'Espagne, l'Autriche et les États-Unis.

La Compagnie de la Baie d'Hudson, qui s'était donnée comme mission le commerce des fourrures et non la colonisation des nouvelles terres, décida de se débarrasser du territoire en le cédant au Canada en 1869 pour 300 000 livres sterling. Peu disposés à assumer la

gestion de ce territoire, les Britanniques convinrent le Canada de s'en charger, libérant ainsi la Compagnie de ses obligations.

Cette situation créa un vide aux conséquences regrettables. Étant donné que ni la Compagnie de la Baie d'Hudson ni le Canada n'exercèrent alors leur autorité, les citoyens de la rivière Rouge décidèrent de former un gouvernement provisoire et de dresser une Liste des droits. Parmi les 14 dispositions qui devaient plus tard être intégrées dans la *Loi de 1870 sur le Manitoba*, se trouvaient celles qui faisaient de l'anglais et du français les langues de la législation et des tribunaux et rendaient obligatoire la publication des documents publics dans ces deux langues. Bien qu'on leur ait prêté différentes interprétations, ces déclarations s'inspiraient de toute évidence des garanties consenties aux Francophones par l'*Acte de Québec de 1774* et qui furent confirmées au moment de l'entrée de cette province dans la Confédération.

La création du Manitoba La situation démographique du Manitoba d'alors vaut la peine que l'on s'y attarde. Le recensement de 1870 montre qu'au moment de sa création la province était essentiellement composée des groupes suivants : Métis francophones, 48 pour cent; « half-

breeds » anglophones, 34 pour cent; Blancs de l'Ouest (c'est-à-dire les descendants des colonisateurs), 6 pour cent; Amérindiens, 5 pour cent; Blancs d'origine canadienne, 2 pour cent; Blancs d'origine étrangère, 4 pour cent. Au total, la population atteignait alors quelque 12 000 âmes. Ces chiffres étayaient un article paru le 20 février dernier dans le *Winnipeg Free Press* affirmant : « qu'imposer la théorie des deux peuples fondateurs au Manitoba équivaut à remplacer l'histoire par la mythologie ».

Mais si l'on tient compte du contexte de l'époque, les droits garantis par la *Loi de 1870 sur le Manitoba* sont justifiables. Ils étaient le reflet de la réalité manitobaine. Durant cette période d'agitation, Louis Riel, chef du mouvement métis, et ceux qui l'avaient aidé à mettre sur pied un gouvernement provisoire ont été contraints de renoncer à leurs projets. Les vues de l'ordre ontarien des Orangistes l'emportèrent sur celles de sir John A. Macdonald, et Louis Riel fut exécuté. À mon avis, l'histoire du Canada et du Manitoba est à jamais entachée par l'imposition de la volonté de l'Est du Canada. Ajoutons par ailleurs que si la *Loi de 1870 sur le Manitoba* reflétait bien la composition de la population d'alors — 55 pour cent de Francophones contre 45 pour cent d'Anglophones — les textes législatifs n'ont jamais tenu compte depuis de la pluralité linguistique de la population, qui ne renferme aujourd'hui que 5 pour cent de parlants français.

Vagues après vagues . . .

L'on ne peut espérer comprendre l'Ouest et le caractère de son peuple sans se pencher sur le mouvement d'immigration qui suivit l'achèvement du chemin de fer dans les années 1880. Cette réalisation permit au gouvernement sir Wilfrid Laurier de mettre sur pied un programme de colonisation de l'Ouest. Le gouvernement canadien lança une campagne de grande envergure, versant aux agents recruteurs une commission

pour chaque immigrant qu'ils attireraient au Canada. Il dépeignait l'Ouest comme un pays de cocagne et allait jusqu'à garantir des droits linguistiques aux minorités. Ils furent légion à répondre à l'appel, dont plus de 20 000 Ukrainiens. Quand on songe que le nombre des immigrants a souvent dépassé, dans une même année, le chiffre total de la population du Manitoba d'alors (12 000 âmes), il est facile de comprendre dans quelle mesure ses caractéristiques, surtout linguistiques, en furent bouleversées. En outre, quantité d'Américains, de Mennonites, d'Allemands, de Polonais et d'Islandais sont venus se joindre aux Ukrainiens. Ce mouvement ne doit pas être confondu avec l'immigration telle que nous l'entendons aujourd'hui, car des grappes entières de familles de même origine se regroupèrent alors pour former des collectivités distinctes. Bref, c'est plutôt de colonisation qu'il faut parler.

S'il vous est donné de traverser l'Ouest en voiture, vous aurez vite fait de comprendre. Un village à prédominance allemande en côtoie un à prédominance polonaise qui en côtoie un à prédominance française, et ainsi de suite. Le bilinguisme n'a jamais signifié pour nous l'apprentissage du français par des Anglophones. Isolés, les Allemands d'un village ont appris la langue que parlait la communauté ukrainienne voisine. Leurs enfants se sont mariés entre eux et engendrés cette race appelée « Canadiens de l'Ouest ». Les immigrants arrivaient dans leur nouvelle patrie avec pour toute richesse la volonté de travailler la terre. On prétend que les Ukrainiens ont défriché plus de 10 millions d'arpents, et je suis convaincu que d'autres groupes ont fourni un effort tout aussi grand. Autre contribution de mes ancêtres : la construction des derniers tronçons de chemin de fer, souvent au prix de très grands sacrifices. Plus de 10 000 ont péri sur les voies ferrées ou durant les travaux de construction, le nombre de blessés étant dix fois plus

grand. Bien que 10 000 Ukrainiens aient combattu sous les drapeaux canadiens durant la Première Guerre mondiale, nombreux sont ceux qui ont été internés à cause de leur passeport autrichien. Ce que je tente de faire ressortir ici, c'est leur contribution à l'évolution de ce pays. Si les Ukrainiens ne peuvent prétendre au titre de fondateurs, du moins peuvent-ils aspirer à celui de bâtisseurs d'un pays comme bien d'autres groupes qui ne sont d'origine ni française ni anglaise.

Le legs de 1890

À partir de 1870, de grands changements ont ébranlé les assises de la société manitobaine. En 1890, le gouvernement de la province promulgua une loi qui faisait de l'anglais la seule langue officielle. Ce qui, on s'en doute, a posé des problèmes. Finalement le compromis Laurier-Greenway accordait aux Francophones et aux autres groupes ethniques le droit d'avoir des écoles bilingues. Mais plus leur nombre croissait, plus les pressions exercées pour leur abolition se faisaient fortes. Conséquemment, en 1916 les minorités — Francophones, Ukrainiens et autres — perdaient leurs droits. Plus de 120 écoles ukrainiennes ont dû fermer leurs portes. Non loin de l'escalier menant à l'Assemblée, le gouvernement du Manitoba allumait un grand feu et y faisait brûler les manuels scolaires « étrangers ». Autre journée de deuil dans notre histoire.

Nous avons survécu à cette crise et tenté d'aller de l'avant. Aujourd'hui les Manitobains font face à une autre situation critique. J'aimerais vous lire un extrait d'un mémoire déposé auprès de l'Assemblée par diverses associations professionnelles et commerciales ukrainiennes, allemandes et polonaises :

« Nous acceptons et appuyons la politique fédérale du multiculturalisme ainsi que la notion d'un Canada multilingue ayant deux langues officielles, l'anglais et le français. Nous craignons que

l'élargissement des services en français ne soit contraire à la politique d'égalité d'accès à l'emploi dans la Fonction publique. Si la connaissance de l'une des langues officielles et de la langue patrimoniale d'une collectivité permet à un fonctionnaire d'offrir un meilleur service à la clientèle, nous vous recommandons fortement de lui accorder le même « privilège de préférence » que celui prévu pour les collectivités francophones. Nous félicitons les autorités pour la mise en oeuvre de programmes d'enseignement des langues patrimoniales dans les écoles et nous les invitons non seulement à poursuivre la mise en oeuvre de cette politique mais à la consacrer officiellement. Nous enjoignons donc le gouvernement et les membres de l'opposition d'aborder cet épineux dossier de façon concertée et éclairée afin de cultiver des relations harmonieuses entre les diverses ethnies de la province plutôt que de semer la discorde comme ils semblent vouloir le faire*.

Les auteurs du mémoire s'en sont remis à Pierre Elliott Trudeau pour le mot de la fin : « Il faut protéger et rechercher cette liberté. Si elle est compromise chez certains groupes ethniques, elle est com-

promise partout. Le gouvernement entend éliminer ce danger et protéger cette liberté. »

Si nous avons appuyé la constitutionnalisation des droits, c'est pour éviter une répétition des événements de 1916. Nous sommes toutefois conscients des problèmes que peut poser une telle initiative pour une société en constante évolution. D'ailleurs, la *Loi de 1870 sur le Manitoba* n'en n'est-il pas un exemple frappant ? À nos yeux, la Constitution et les lois du pays doivent s'articuler sur la réalité présente et s'efforcer de la refléter; elles ne doivent pas nous figer dans un état qui appartient du passé, consacrant ainsi l'injustice et la discrimination.

Pour nous, être Canadien signifie appartenir à une société multiculturelle et multilingue où sont partagés des idéaux de liberté et de démocratie et un loyalisme envers un mode de vie authentiquement canadien. Nous croyons au principe de l'association. Nous rejetons cependant la notion de peuples fondateurs, car pareille distinction n'est pas acceptable dans une société démocratique reposant sur le principe de l'égalité de chacun. Pour citer le premier

ministre Trudeau : « Il n'y a pas un citoyen, pas un groupe de citoyens qui soit autre que Canadien, et tous doivent être traités équitablement. »

En guise de conclusion laissez-moi vous dépendre mon Canada à moi. Dans ce pays, je suis tout simplement un Canadien, sans trait d'union ni entraves. Chaque citoyen y est apprécié en fonction de son apport au développement du pays et de son épanouissement culturel, sans égard à la couleur de sa peau ou à sa langue. Ceux qui ne me ressemblent pas, je me fais, comme eux à mon égard, un devoir de les comprendre. Ce pays, qui est grand, exige de tous ses citoyens qu'ils s'attachent à des principes et à des idéaux élevés et ne ménagent aucun effort pour y bâtir l'avenir de leurs enfants. Il est uni, car c'est ainsi seulement qu'il pourra franchir tous les obstacles d'ordre économique, social, politique ou culturel qui se présentent sur sa route. Ce Canada oeuvre en outre, dans l'harmonie, à la réalisation d'un double objectif que tout Canadien qui a le coeur à la bonne place doit accepter de se donner : assurer l'unité et la solidité de pays.

* Notre traduction

Commentaires de Guy Goyette

Permettez-moi tout d'abord d'insérer la composante occidentale du Canada dans un contexte plus vaste.

Si nous sommes encore en quête d'une identité qui nous est propre, c'est peut-être parce que le Canada n'a jamais été le théâtre de grandes guerres ou de dissensions violentes. Cette quête appelle l'adoption d'un régime qui satisfasse aux réalités linguistiques de ce grand pays.

Le bilinguisme officiel est une réalité politique et sociale sous-

tendue par le principe suivant : le statut officiel de l'anglais et du français à la grandeur de l'administration fédérale. On ne peut cependant parler de reconnaissance absolue. Bien que les dollars, fruits des impôts fédéraux et provinciaux, soient imprimés dans les deux langues, il n'en va pas de même pour les lois et règlements formulés et mis en vigueur grâce aux deniers publics. Prenons l'exemple de la sempiternelle expression « là où le nombre le justifie » : euphémisme démocratique employé lorsque nous ne voulons pas consentir à l'application d'un

principe ou lorsque, pour une raison ou une autre, nous voulons attirer l'attention de la majorité. C'est comme demander à la majorité si la minorité devrait avoir des droits. Question posée, il va sans dire, au nom de la démocratie.

Les embûches à éviter

Plébiscites et référendums ne servent qu'à diviser la population et doivent être évités. La majorité ne devrait pas être appelée à se prononcer sur la définition et l'application des droits de la minorité. L'histoire en témoigne, lors-

que le gouvernement est peu disposé à légiférer sur une question, celle-ci est soumise au peuple, qui, lui est divisé. Le gouvernement peut ainsi couvrir ses arrières et affirmer qu'il n'a plus à prendre une décision qui manifesterait indispense certaines personnes. L'indécision est la marque d'un gouvernement faible.

En tant que Canadiens, les Francophones ont toujours participé aussi pleinement que possible au développement du Canada et ce dans tous les domaines — économique, artistique et éducatif — et nous comptons bien poursuivre dans cette voie. En tant que membres d'un groupe culturel et linguistique reconnu, nous travaillons ensemble à la sauvegarde de la langue et de la culture françaises dans l'Ouest.

Plus le développement culturel et linguistique d'un groupe est favorisé, plus il est facile pour ses membres de participer au développement du pays. Nous sommes convaincus qu'une personne participe davantage à la vie canadienne lorsque son quotidien reflète ses origines. Renoncer à ses origines au profit de l'assimilation, c'est miner l'identité canadienne. Les avantages et le caractère essentiellement équitable du bilinguisme et du pluralisme culturel et linguistique sont manifestes pour tous. Il est bien connu, par exemple, que ceux et celles qui parlent plusieurs langues s'ouvrent aux autres et, par le fait même, ont accès aux richesses de la communauté internationale. Les Canadiens devraient être fiers que leurs deux langues officielles aient cours partout dans le monde.

L'apprentissage du français langue seconde par les Canadiens de l'Ouest est une initiative que l'on se doit de souligner. Intéressés par l'univers des communications, des milliers de non-francophones apprennent le français. Toutefois, les autorités doivent distinguer

entre l'enseignement en langue première et l'apprentissage de la langue seconde.

On ne peut légiférer en matière de bilinguisme « quotidien ». La clé du problème réside dans le désir de vivre conformément aux exigences de la condition humaine. Dans l'Ouest, nous avons tous les ingrédients nécessaires pour améliorer la vie de tous les citoyens : espace illimité, ressources inépuisables, attentes d'un pays encore jeune. Mais souvent nous nous croyons encore au temps de la chasse aux bisons et nous nous querellons. Pourquoi ? Pour obtenir vengeance, compensation ou reconnaissance. Pourquoi sommes-nous incapables de faire la paix linguistique comme ont su le faire les Suisses ? N'y a-t-il pas de solution qui soit profitable à tous les Canadiens ? Parviendrons-nous à comprendre que l'épanouissement de la culture minoritaire ne menace en rien notre richesse et notre identité ?

Au Canada, les cultures peuvent être comparées aux membres d'un orchestre symphonique : chacun des instruments a un rôle à jouer. Ensemble, ils forment un tout artistique qui séduit à la fois l'oreille et l'esprit. Notre mosaïque culturelle constitue une magnifique symphonie, le premier mouvement ayant pour thème l'identité canadienne. Espérons que le finale offrira une synthèse authentique du Canada.

Le Canada, pays bilingue. Alors comment expliquer que seulement une province sur douze provinces et territoires soit officiellement bilingue ? Le Canada un casse-tête en camaïeu ? Alors pourquoi les morceaux sont-ils de couleurs différentes ?

Il n'est pas très réaliste de s'attendre à ce que le Canada devienne bilingue à 100 pour cent. Ce qui n'est d'ailleurs pas l'objet de la *Loi sur les langues officielles*.

Cependant les Canadiens peuvent apprendre à respecter la langue et la culture de leurs concitoyens. Pressons les gouvernements d'établir les règlements qui favoriseront le développement et le respect de nos langues et cultures. Incitons-les à reconnaître les droits et responsabilités des minorités de langues officielles dans leur territoire. C'est cette flamme qui doit animer tous les Canadiens aspirant à un pays libre et digne de leurs ancêtres. Si dans certaines provinces, la minorité de langue officielle est laissée pour compte, qu'advient-il des minorités visibles, qui elles aussi cherchent leur place au soleil ?

L'essentiel : respecter les droits d'autrui

Soyons pratiques et acceptons la loi fondamentale du Canada. Sachons aussi reconnaître que les Canadiens se partagent une pluralité de langues et cultures. Nul ne souffrira d'avoir respecté les droits d'autrui. En effet, en encourageant les autres et en estimant leur culture, nous apprenons à nous accepter. Canadiens de l'Ouest, aspirons donc à une meilleure compréhension de nos identités culturelles et linguistiques. Tentons de parvenir à des ententes reflétant les réalités de la condition humaine. Enfin, essayons dans la mesure du possible de ne pas mêler les tribunaux à nos disputes, car recourir à eux c'est faire la preuve que nous avons épuisé toutes ressources de bonne volonté et de compréhension mutuelle.

Cette règle s'applique à tous les Canadiens de l'Ouest, qu'ils soient d'origine française, anglaise, ukrainienne ou allemande. Les rigueurs de notre climat nous ont appris à trouver des solutions rapides et efficaces à nos problèmes. Nous avons tous les éléments nécessaires pour trouver une solution équitable. Sachons tirer parti de notre énergie et de nos ressources. Faisons-le par amour pour la patrie.

RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS

Arrivés désormais au coeur du débat — Est-il possible de concilier la reconnaissance de deux langues officielles et le caractère multilingue et multiculturel de l'Ouest? — les participants n'ont pas hésité à dire crûment leurs opinions.

Dans les propos de nombre d'entre eux on pouvait lire en filigrane les interrogations suivantes: Existe-t-il un lien, une possibilité d'accommodement, entre ces deux réalités? Parmi les hésitations, les résistances et les oppositions qui se manifestent à leur égard, lesquelles y a-t-il lieu de ménager?

Reconnaître et rallier la diversité de l'Ouest

Selon le premier intervenant, le gouvernement fédéral avait le choix entre deux attitudes: agir comme si la diversité de l'Ouest n'existait pas, ou la reconnaître et tenter de rallier à ses vues les groupes minoritaires autres que francophones et anglophones. Il a déploré le fait que la Constitution prévoit si peu de garanties pour ces groupes, et que les autorités provinciales ne leur accordent ni le soutien ni le financement nécessaire à leur développement. Pour ces minorités, a-t-il ajouté, le français et l'anglais sont des langues nationales de communication, alors que les autres sont autant d'expressions de cultures particulières. L'Administration devrait souscrire à ces deux principes, ces collectivités ne pouvant lutter seules contre les forces assimilatrices.

Souscrivant à ces opinions et insistant sur le fait que les gouvernements provinciaux devraient respecter leurs obligations envers ces groupes, le participant suivant a ajouté que, quoi qu'en aient dit ses collègues, l'enseignement immersif en français n'est pas une panacée. Dans le meilleur des cas, il n'apporte aucune solution au problème fondamental qui hante les minorités de l'Ouest. Faisant écho à ce sentiment, un autre participant a estimé que la faveur que les Anglophones accordent aux programmes d'immersion apparaissait bien

davantage comme une précaution, une police d'assurance, prise par des gens réalistes, que comme la preuve d'un engagement profond à l'égard du bilinguisme officiel.

Réagissant vivement à la déclaration de Patrick O'Callaghan sur les Francophones de l'Ouest — «185 000 flocons de neige ne suffisent pas pour faire un hiver chez nous» —, plus d'un participant ont rappelé qu'il est hélas dans la nature des choses que les flocons de neige fondent et disparaissent. Tel est le danger que représente l'assimilation pour les Francophones, a souligné une intervenante. Le débat manitobain n'est pas survenu comme un coup de tonnerre dans un ciel sans nuage. En 1870, le Manitoba était officiellement, constitutionnellement et légalement bilingue; en 1890, une terrible injustice a été commise. Les Francophones ont attendu sa réparation pendant 94 ans. Les Canadiens doivent accepter le fait que leur Constitution garantit certains droits, notamment linguistiques, et faire en sorte qu'aucun effort ne soit ménagé pour en assurer concrètement le respect.

Changements encourageants depuis 1964

Un autre Francophone s'est montré optimiste face aux changements qui se sont produits depuis 1964. Il y a vingt ans, des expressions comme «communauté francophone» semblaient farfelues; aujourd'hui elles sont monnaie courante. Le Québec, loin d'être le seul foyer des Canadiens français, partage désormais ce rôle avec plusieurs autres provinces. D'autre part, certaines communautés linguistiques ne peuvent comprendre ou accepter l'idée d'une identité canadienne unique. Par ailleurs, les forces francophones s'étant scindées, les petits groupes de langue officielle minoritaire se trouvent en situation précaire depuis que les autres minorités réclament elles aussi une reconnaissance officielle. Selon lui, toutes les collectivités minoritaires devraient faire

partie intégrante d'une nouvelle identité canadienne; la notion des «Canadiens à trait d'union» étant désuète.

Deux Québécois — l'un francophone, l'autre anglophone — ont fait entendre deux sons de cloche à propos des récentes tendances dans leur province et de leurs répercussions sur les Francophones de l'Ouest. L'un a déploré le fait qu'au Québec les étudiants et les enseignants tendent à se limiter au strict usage du français. Selon lui, il importe que les gens soient conscients de cette situation, surtout en raison de ses effets sur le soutien que les minorités francophones dans l'Ouest peuvent attendre du Québec. Tout en soulignant que bon nombre de Francophones s'opposaient à cette tendance, il a invité les minorités du reste du pays à se fonder sur leur propre dynamisme pour obtenir un meilleur enseignement et l'aide dont elles ont besoin pour s'épanouir.

Son collègue anglophone a pour sa part déclaré qu'il était faux de prétendre que l'anglais ait à toutes fins utiles disparu des milieux éducatifs et des milieux officiels québécois. Le fait cependant que le gouvernement du Québec ait déclaré que la prestation des services publics en anglais relevait de son seul bon vouloir, a fait de lui le symbole de rejet du bilinguisme. Si par contre tout le monde se met d'accord pour dire que le Manitoba doit reconnaître, et reconnaître en fait, le bilinguisme, il restera alors à mettre sur pied un programme permettant d'atteindre cet objectif. Mais ce serait se leurrer que de croire que tout sera réglé dans une quinzaine d'années.

Lloyd Barber a conclu la séance en attirant de nouveau l'attention sur le fait que le colloque n'avait pas tenu compte des Autochtones. Leurs besoins, a-t-il soutenu, et leurs droits doivent être pris en compte — au même titre que ceux des autres groupes minoritaires du pays — dans toute politique visant la langue et la culture.

4 / LA LANGUE ET L'ÉDUCATION

Aller à bonne école Dans l'Ouest, la double question des langues d'enseignement et des langues en tant que matières au programme, ne cesse de solliciter l'imagination de tous. Quelle devrait être la place du français et de l'anglais par rapport aux autres langues ? Comment doit-on interpréter la justification par le nombre ? Les minorités devraient-elles avoir autorité sur leurs écoles ? Les langues devraient-elles constituer des matières obligatoires ? Tous ces points, et d'autres encore, ont été examinés par MM. George Pedersen, président de l'Université de la Colombie-Britannique, David King, ministre de l'Éducation de l'Alberta, et Claude Ryan, membre de l'Assemblée nationale du Québec.

Tolérance, équilibre et choix

GEORGE PEDERSEN et THOMAS FLEMING

Nulle autre question ne revêt pour les Canadiens autant d'importance historique que celle du bilinguisme et de son expression en droit et dans l'enseignement. Voici plus de deux siècles qu'ils s'acharnent à comprendre toutes les ramifications d'un régime bilingue et à trouver des moyens de concilier les besoins et les aspirations des cultures que véhiculent le français et l'anglais. Si nous participons à ce colloque, c'est que nous avons toujours à cœur de réaliser un équilibre linguistique dans ce pays.

Pour présenter le point de vue de l'Ouest sur la langue et l'enseignement, j'insisterai sur trois aspects principaux : certains des éléments qui forment la trame sociale où s'insère l'enseignement en français dans l'Ouest; quelques-unes des grandes étapes qui ont marqué l'évolution de cet enseignement depuis les années 1960; et enfin, diverses façons d'envisager la politique linguistique pour l'avenir immédiat et lointain. Je m'arrêterai également à plusieurs thèmes généraux qui semblent exercer une influence déterminante sur la formulation d'une politique culturelle et linguistique acceptable, eu égard aux besoins régionaux et à la nécessité de bien concevoir nos programmes d'enseignement. La tolérance, l'équilibre et le choix doivent à mon avis déterminer notre attitude face à l'enseignement de la langue. De plus, les programmes linguistiques doivent, dans toute la mesure du possible, tenir compte des besoins, des pré-occupations et de l'appui existant dans la collectivité immédiate.

Dans le livre II du *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, les commissaires signalent certains facteurs qui ont contribué à faire de l'enseignement du français dans l'Ouest une initiative assez particulière. Ils constatent, par

exemple, que les minorités francophones de cette région se distinguent à bien des égards de celles des autres provinces, que les Francophones y sont géographiquement plus éparpillés et qu'il n'existe pas de collectivités de langue française importantes comme on en trouve en Ontario et au Nouveau-Brunswick. Ils font également remarquer que ce groupe ne constitue qu'une des nombreuses minorités linguistiques et culturelles de cette région, généralement la moins importante.

Les commissaires ont eu raison d'observer que dans l'Ouest l'enseignement du français, même s'il s'agit d'une des deux langues officielles du pays, doit être vu dans le contexte d'une mosaïque linguistique et culturelle plus diversifiée qu'ailleurs. Ces réalités historiques et géographiques nous obligent en outre à tenir compte des aspirations culturelles et linguistiques des autres minorités et à prendre conscience du fait que l'appui accordé à l'enseignement du français dans l'Ouest vient en grande partie, non pas des Francophones eux-mêmes, mais des Anglophones et des autres groupes linguistiques. Vu cette situation singulière, il est extrêmement important que, dans leur politique et leurs programmes linguistiques, l'administration fédérale et les autres ordres de gouvernement se montrent tolérants et respectueux des choix du public et visent à un certain équilibre entre les idéaux de la réforme et le degré d'acceptation dont sont capables les collectivités de l'Ouest. La *Loi sur les langues officielles* donne l'orientation générale que doit prendre la réforme linguistique et la *Charte des droits* stipule que le français et l'anglais « ont un statut et des droits et privilèges égaux » quant à leur usage par toutes les institutions fédérales. Cependant, dans une région comme l'Ouest, les mesures visant la survie du français ne doivent manifestement pas être prises aux dépens des autres groupes minoritaires.

On peut dire, tout bien considéré, que les autorités ont mis en oeuvre de façon passablement judicieuse une politique nationale à l'égard du français qui s'est peu à peu définie au cours des vingt dernières années qu'elles se sont employées à faire des deux groupes linguistiques des partenaires égaux, selon le voeu de la Commission Laurendeau-Dunton. À bien des égards, les Canadiens de l'Ouest sont plus conscients aujourd'hui de la nécessité d'encourager le biculturalisme et ils se montrent de plus en plus favorables à l'idée d'apprendre la seconde langue officielle. Si cet intérêt pour le français résulte en bonne partie de la politique fédérale et de l'appui donné par le gouvernement fédéral à l'enseignement des langues on peut dire qu'il doit aussi beaucoup à l'évolution des mentalités dans toutes provinces où une appréciation et une compréhension nouvelles des droits des minorités sont apparues. Il y a aussi le fait que les Canadiens se rendent de plus en plus compte de l'avantage qu'il y a à parler couramment les deux langues officielles.

L'étude d'une deuxième ou d'une troisième langue est depuis longtemps considérée comme un élément indissociable d'une instruction libérale complète. L'on a découvert par ailleurs les avantages pratiques du bilinguisme, notamment l'accroissement de la mobilité professionnelle, la facilité à voyager, la multiplication des perspectives commerciales ainsi que les possibilités d'emploi au sein de la fonction publique et des organismes internationaux. L'anglais et le français étant les langues les plus utilisées dans le monde pour la communication, leur connaissance constitue manifestement un atout majeur. Indépendamment du fait qu'un tel bilinguisme peut contribuer à la suppression des frontières linguistiques intérieures, il existe donc de puissants motifs économiques et internationaux pour apprendre la langue seconde.

Les programmes d'enseignement de la langue

L'expansion qu'ont connue les programmes d'enseignement de la langue dans l'Ouest traduit l'intérêt croissant des Anglo-Canadiens pour l'étude du français. Dans au moins deux des provinces, on a constaté une croissance soutenue du nombre de jeunes inscrits à des cours de base de français à l'élémentaire. Au Manitoba, 45 pour cent des élèves de ce niveau ont reçu une instruction en français l'an dernier, contre seulement 29 pour cent il y a une dizaine d'années. En Colombie-Britannique, plus de la moitié de tous les conseils scolaires ont intégré le français à leurs programmes de cours; près de 28 pour cent des élèves étudient le français à l'élémentaire par rapport à 5,6 pour cent il y a dix ans.

Au secondaire, la situation est moins reluisante. Mais malgré une baisse du nombre d'élèves dans les quatre provinces, le pourcentage des heures de cours consacrées au français a augmenté au Manitoba, en Alberta et en Colombie-Britannique et il est demeuré stable en Saskatchewan. La baisse s'explique sans doute par nombre de facteurs, notamment les changements

apportés aux programmes de cours des premier et dernier cycles du secondaire; le fait que les élèves sont limités dans le nombre de matières qu'ils peuvent prendre; et l'opinion que ces derniers se font quant à l'utilité de certains cours face aux réalités du marché du travail.

Dans l'Ouest, l'enseignement immersif en français a remporté un succès extraordinaire. L'importance accordée au bilinguisme par le gouvernement fédéral, le mécontentement suscité par les méthodes traditionnelles d'enseignement du français et l'appui manifesté récemment par le public à l'enseignement des langues ont tous contribué à la popularité des programmes immersifs, auxquels sont actuellement inscrits plus de 100 000 petits Canadiens partout au pays.

C'est dans la région qui nous concerne aujourd'hui que cette méthode a fait le plus d'adeptes, en raison notamment de l'intérêt et de la participation des parents. Au Manitoba, par exemple, moins de 1 000 enfants étaient inscrits à des programmes immersifs en 1974; on en dénombre actuellement plus de 9 000 et en 1994, selon les prévisions, il y en aura plus de 25 000. En Saskatchewan, le taux de croissance s'est situé entre 20 et 30 pour cent et il y a actuellement près de 5 000 élèves en immersion. Au cours de l'année scolaire 1983-1984, plus de 90 écoles dans 35 administrations scolaires de l'Alberta offraient des cours de français et près de 17 000 élèves étudient cette langue, dans des programmes immersifs ou autres, depuis les classes préscolaires jusqu'à la 12^e. On s'attend à ce que dans l'avenir les programmes d'enseignement du français connaissent dans cette province un taux de croissance annuel de 10 à 15 pour cent. De même, dans certains districts scolaires de la Colombie-Britannique, près de 25 pour cent des enfants de la maternelle participent à des programmes immersifs. En tout, plus de 10 000 jeunes de cette province y sont inscrits, à divers niveaux. Depuis 1976-1977, le nombre d'élèves inscrits à ces programmes, aux niveaux primaire et secondaire, s'est donc multiplié par six au Manitoba, par dix en Saskatchewan et par neuf en Colombie-Britannique.

Mais cette expansion ne s'est évidemment pas faite sans difficultés. Tout d'abord, les enseignants affectés aux programmes d'immersion semblent avoir une charge de travail relativement plus lourde et la popularité du programme a causé des problèmes pour les conseils scolaires et les administrateurs. Dans certains cas, les classes immersives ont enregistré une croissance ininterrompue alors que l'inscription aux autres cours et la fréquentation scolaire en général ont suivi une pente descendante. Cela a créé des situations épineuses de réaffectation du personnel, d'ancienneté, de mises à pied et d'embauche pour les nouveaux postes.

Certains détracteurs prétendent que l'expansion rapide des programmes de français a entraîné une

pénurie d'enseignants bilingues compétents. Pour relever le défi, les universités ont appliqué diverses solutions. L'Université de Régina, par exemple, offre notamment aux titulaires de cours immersifs un baccalauréat bilingue en éducation tandis que Simon Fraser et l'Université de la Colombie-Britannique dispensent des cours spéciaux. À l'Université de l'Alberta, il existe aussi des programmes de langue française et les étudiants peuvent désormais s'inscrire à un cycle complet en arts, sciences et éducation à la Faculté Saint-Jean de cette université, à Edmonton.

Ces réalisations témoignent de l'efficacité d'une politique de l'enseignement des langues qui favorise l'initiative locale et assure un appui aux programmes d'enseignement qui tiennent compte de l'évolution des goûts et de l'opinion du public. Personne ne peut douter des avantages extraordinaires d'une telle stratégie de promotion de l'enseignement bilingue. En dosant convenablement d'une part leur désir de réforme linguistique et d'autre part leur compréhension et leur tolérance de ce que les collectivités et les institutions sont ou non prêtes à accepter, les pouvoirs publics peuvent éviter la résistance publique qui accompagne parfois la mise en place de nouveaux programmes.

L'enseignement des langues chez nous *dépasse* le cadre strictement pédagogique parce que nos orientations linguistiques comportent une importante composante émotionnelle et politique. Et si la connaissance des langues peut bien sûr avoir des effets salutaires sur les perspectives éducatives, culturelles et économiques d'une personne, il faut aussi reconnaître qu'au Canada la question des langues est en fin de compte liée, sur les plans de la politique et des principes, aux grandes questions de l'unité et de l'identité nationale, de notre sens d'un destin commun et de la survie linguistique et culturelle d'une minorité. Nous ne pouvons non plus oublier que l'élément linguistique met en jeu les divisions existant non seulement entre Anglophones et Francophones, mais aussi entre l'Est et l'Ouest et entre le gouvernement fédéral et les provinces. Les décideurs d'Ottawa ne doivent pas non plus perdre de vue les problèmes pouvant se répercuter sur les systèmes d'enseignement provinciaux qui sont en voie de s'adapter aux modifications apportées à la politique fédérale.

Une seconde question pratique qui se pose est celle de savoir ce que les parents attendent pour leurs enfants

de l'enseignement du français. Veulent-ils qu'ils parlent couramment les deux langues officielles ? S'agit-il là d'un objectif réaliste ? Ne s'expose-t-on pas ainsi au danger de donner aux jeunes une connaissance tout au mieux hésitante de l'une et l'autre langues ? Les parents sont-ils prêts à risquer que leurs enfants ne maîtrisent pas leur première langue et son patrimoine littéraire dans l'espoir d'acquérir une certaine connaissance du français ? Combien d'entre eux sont aptes à juger de la qualité des programmes d'enseignement du français auxquels leurs rejetons sont inscrits et des répercussions qu'ils peuvent avoir sur le reste de leur instruction ? Devons-nous enseigner la langue et la culture du Canada français ou nous en tenir strictement à des normes internationales ? Dans ce dernier cas, qu'est-ce que cela signifie pour la promotion des études canadiennes ? Autant de questions, parmi bien d'autres, auxquelles nous devons répondre. Même si nous sommes d'accord sur les fondements philosophiques et pédagogiques de l'enseignement des langues, ne devons-nous pas aussi examiner ses limites comme moyen de promouvoir et de maintenir le bilinguisme ? Étant donné que la principale langue de travail au Canada est l'anglais, nous devons multiplier le nombre des programmes d'éducation permanente pour les adultes qui désirent maintenir ou améliorer leur connaissance du français. Il ne fait aucun doute que les départements d'éducation permanente des universités peuvent contribuer beaucoup à cet égard, mais nous devons aussi prendre d'autres initiatives pour faire en sorte que les diplômés des programmes immersifs puissent poursuivre de diverses façons, structurées ou non, leur apprentissage de la langue.

Nous pouvons à mon avis être fiers de nos réalisations des dernières décennies. Dans l'Ouest, l'étude du français n'est plus considérée comme un obstacle mais comme un avantage. L'enseignement des langues a aussi amené beaucoup de parents à participer avec enthousiasme à l'enseignement public et il a aidé à forger de nouveaux liens entre les écoles et les collectivités qu'elles desservent. On y fait désormais preuve de plus de tolérance à l'égard des droits et de la culture des minorités et on semble avoir trouvé de nouveaux moyens de réaliser des compromis entre nos objectifs politiques et les droits et les pré-occupations des particuliers. Bref, nous sommes en voie dans l'Ouest, c'est-à-dire dans une région à prédominance anglophone, de parvenir à un certain équilibre acceptable entre l'anglais et le français.

Commentaires de David King

Nos discussions des deux derniers jours ont révélé la complexité et l'importance de la question linguistique dans l'Ouest. J'aimerais m'arrêter à

quatre aspects du sujet auxquels nous semblons constamment revenir et que j'appelle le contexte, le fond de la question, la composante politique et la stratégie.

Le contexte

La constitution du Canada est unique en ce que ses dispositions ne s'appliquent pas universellement à tous les Canadiens. Celle

qui régit les Albertains, par exemple, comprend l'Acte de l'Alberta de 1905 et diffère ainsi de celle qui est en vigueur en Ontario, au Québec et au Nouveau-Brunswick, de même que de la constitution qui s'applique aux Manitobains.

Il est probablement juste de dire que les Albertains voient notre histoire constitutionnelle comme étant fondée sur une entente conclue entre deux races fondatrices et quatre collectivités. Lorsque le Canada a reculé ses frontières en acquérant, peu après la Confédération, la Terre de Rupert, nos dirigeants se sont à juste raison inspirés de la *Loi constitutionnelle de 1867* pour rédiger la *Loi de 1870 sur le Manitoba*. Par la suite cependant, et spécialement entre 1896 et 1905, la nature du pacte, en ce qu'il intéressait l'Ouest, s'est transformée. Il fut ainsi décidé de ne pas inclure dans l'Acte de l'Alberta et l'Acte de la Saskatchewan, tous deux de 1905, certaines dispositions des documents constitutionnels antérieurs. C'est ce qui explique par exemple l'unilinguisme de l'administration et des services de l'Alberta.

Vu ce contexte et les réalités de l'heure, il me semble que si le régime linguistique de l'Alberta devait changer, il s'agirait de le rendre multilingue plutôt que bilingue. Mais un fait important nous empêche de généraliser de la sorte : en 1976 et 1977, l'Alberta s'est associée aux autres provinces canadiennes et elle a par la suite souscrit à la disposition de la *Charte des droits* stipulant que, là où le nombre le justifie, il fallait assurer l'enseignement en français à la minorité francophone. D'ailleurs, les énoncés de principes qu'étudie actuellement le cabinet vont même au-delà de cet engagement.

Il y a actuellement en Alberta quelque 16 500 jeunes qui font leurs études en français. Mais il faut signaler que près de 1 000 autres étudient les mathématiques, les sciences, les sciences sociales ainsi

que l'histoire en ukrainien et que d'autres suivent leurs cours en allemand, en hébreu, en cri, en arabe, en italien, en polonais et dans bien d'autres langues. Par ailleurs, l'Alberta est une des deux seules provinces qui accréditent les enseignants suivant leurs compétences dans l'une ou l'autre langue officielle.

Sur le plan de la langue d'enseignement, l'Alberta a donc réalisé des progrès sensibles. Peut-être n'avons-nous pas fait assez, mais nous allons accomplir davantage, cela est à peu près certain.

Le fond de la question

Tantôt, quelqu'un a voulu savoir pourquoi nous montrions tous si gentils. Pour ma part, cela tient au fait que je m'efforce d'apprendre une terminologie nouvelle et de saisir une question que certains décrivent dans des termes n'ayant pour nous Albertains que peu de signification. Prenons par exemple le mot « Anglophone ». Bien sûr, beaucoup de Canadiens de l'Ouest parlent anglais, mais ils ne se considèrent pas pour autant comme des Anglophones. L'idée que nous nous faisons du Canada n'est pas identique à celle des Ontariens ou des Québécois.

Il en va de même pour notre définition du mot « assimilation », qui ailleurs a un sens très péjoratif. Ici, dans l'Ouest, nous cherchons à créer une culture qui ne soit ni anglophone ni francophone mais canadienne. En d'autres mots, nous oeuvrons à l'éclosion d'une culture qui non seulement n'étouffera pas le meilleur des autres cultures mais, au contraire, s'en nourrira. Affirmer, par exemple, que le bilinguisme est notre ultime défense contre l'assimilation, c'est laisser entendre que la langue est la composante essentielle de notre identité culturelle. Dans ce cas, la politique des langues officielles rend totalement risible celle du multiculturalisme.

La composante politique

L'idée de nation suppose une communauté de territoire, d'histoire et

d'orientations quant à l'avenir. Qui dispose vraiment aujourd'hui de l'autorité morale et politique l'autorisant à définir nos objectifs nationaux ? Comment sont-ils établis ? Qui peut nous assurer qu'ils sont réalisables ? Cette autorité, ce leadership, nous fait cruellement défaut. Nous ne pouvons devenir une nation sans direction, de la part du milieu politique, du monde des affaires et des universités. Et si le bilinguisme est un des objectifs que nous devons réaliser pour y parvenir, cela exige la manifestation de la volonté politique et l'appui des dirigeants d'entreprises et d'universités.

La stratégie

Cela m'amène à mon dernier point. Notre stratégie, dans le domaine de l'enseignement, doit comprendre quatre volets. Premièrement, et cela est certes l'élément capital, nous devons reconnaître la valeur du bilinguisme. Deuxièmement, nous devons assurer aux Canadiens, sans toutefois recourir à la coercition, des occasions de devenir bilingues. Troisièmement, nous devons les y encourager et quatrièmement, nous devons récompenser ceux qui y parviennent.

Nous sommes poussés à agir ainsi par notre conviction que le bilinguisme est salutaire sur le plan éducatif, qu'il contribue à la réalisation de nos objectifs nationaux et qu'il enrichit et les particuliers et les collectivités. Nos projets actuels visant l'élaboration d'une politique nouvelle en matière d'enseignement des langues nous rapprochent de notre but. Je suis pour ma part persuadé qu'ils seront fructueux.

Commentaires de Claude Ryan

En nous rappelant les difficultés qui entourent la mise en oeuvre de la politique des langues officielles dans les provinces de l'Ouest, les débats de ce colloque nous ramènent au coeur du problème canadien : la nécessité, et la difficulté, de s'entendre d'un bout à l'autre du pays sur un certain nombre d'objectifs nationaux.

Ma position à cet égard est fort simple. Pour qu'il en arrive à se distinguer vraiment de son voisin du Sud, à fournir une contribution originale aux affaires du monde et à permettre à tous ses citoyens de se développer dans l'harmonie et la collaboration, le Canada doit accepter le principe et le fait de la dualité française-anglaise. L'histoire, la démographie et la géographie ne lui offrent à cet égard aucune échappatoire. On peut bien sûr tenter de gommer cette réalité. Mais pendant que l'on tergiverse ainsi, le pays, comme une roue qui tourne à vide, ne progressera pas au rythme que l'on pourrait souhaiter.

Réalités nationales : dualité et diversité

Le respect de notre diversité culturelle devrait constituer notre second objectif national. Mais il nous faut bien voir que le respect du pluralisme culturel passe d'abord par l'acceptation de la dualité linguistique et culturelle qui est l'un des traits fondamentaux du Canada. Si nous acceptons ce fait, il nous sera beaucoup plus facile ensuite de poursuivre la réalisation de ce deuxième objectif, que si nous partons du postulat que ce pays doit se construire dans une perspective monolithique ou unitaire. Bref, il est essentiel à mes yeux d'établir une hiérarchie nette entre ces deux objectifs.

Quand on parle de la dualité française-anglaise, on embrasse la langue au premier chef, mais pas

seulement la langue. Il y a aussi le peuple, les gens qui la parlent. Un de mes collègues de Montréal qui participe à ce colloque me disait privément, à la blague, au sortir de l'une de nos séances : « J'ai l'impression que dans certains milieux on aime la langue française, mais non les Canadiens français ». Si on aime vraiment la langue française, si on adhère au principe de la dualité française-anglaise, on a le devoir, me semble-t-il, comme Francophone d'aimer et de respecter ceux qui parlent la langue anglaise et vice-versa, comme Anglophone, d'aimer et de respecter ceux qui parlent le français et qui veulent maintenir leur culture et leur langue où qu'ils vivent au pays.

Persévérance et continuité

En outre, l'objectif de la dualité linguistique m'apparaît comme un objectif civilisé et durable. C'est un objectif auquel nous pourrions tous ensemble nous attacher en ayant l'assurance très raisonnable que dans dix ans, quinze ans et vingt ans, il sera encore valide. C'est à force de persévérance et de continuité qu'on finit par bâtir un grand peuple. Très noble, l'objectif de la dualité peut aussi avoir une grande force d'attraction. Pour qu'il devienne cependant un objectif national, il faut être prêt à accepter qu'il n'engage pas seulement le gouvernement fédéral, mais aussi ceux des provinces, les administrations municipales, les chefs d'entreprises, les responsables d'institutions et d'associations, les dirigeants des médias et les citoyens ordinaires.

L'acceptation de la dualité, avec toutes les conséquences que cela entraîne, est le prix que nous devons être prêts à payer si nous voulons faire du Canada un pays fort. Si nous acceptons cela, nous produirons de grandes choses, quelle que soit la forme que

l'avenir réserve aux structures politiques de ce pays.

Jamais je ne souscrirai à l'argument selon lequel il faut mettre un peu plus de français dans l'Ouest pour empêcher que le Québec se sépare. N'attendez pas de ma part ce genre d'argument. Je préfère aborder ces matières dans un esprit plus élevé, car il faut que chacun soit convaincu de la justesse de ce qu'il est appelé à faire. Nous devons souligner ce point avec beaucoup de force.

Je voudrais maintenant fixer quelques objectifs que nous pourrions, à la lumière des considérations qui précèdent, essayer de poursuivre ensemble dans le domaine de l'éducation. Je ne pense dans l'immédiat ni à de nouvelles lois ni à des changements constitutionnels. Il est préférable que ces choses viennent en leur temps, c'est-à-dire une fois que l'opinion a suffisamment mûri.

Pour nous permettre d'évoluer dans la même direction, j'aimerais proposer quatre objectifs.

Éducation dans la langue maternelle

Premièrement, nous devons viser à procurer à chaque Canadien la chance de s'instruire dans sa langue aux niveaux élémentaire et secondaire à tout le moins, et, dans toute la mesure du possible, aux niveaux supérieurs.

Cela veut dire que l'école élémentaire et secondaire française doit être accessible à tous les enfants de langue française. Et vice-versa, l'école de langue anglaise doit être accessible à tous les enfants de langue anglaise, partout au Canada.

Nous en sommes présentement au stade du « quand le nombre le justifie ». Telle est l'étape que nous

avons franchie avec l'adoption de la loi constitutionnelle de 1982.

J'espère que les gouvernements provinciaux sauront agir avec assez de générosité pour qu'il ne soit nulle part nécessaire de recourir en cette matière à l'arbitrage des tribunaux. J'espère aussi que, à l'occasion d'une prochaine révision constitutionnelle, faite celle-là avec la participation du Québec, on verra disparaître cette clause restrictive. Vous me demandez si cela est possible. Je vous réponds qu'au Québec, c'est ainsi que nous agissons depuis toujours.

Deuxièmement, il faut que nous disposions, aux niveaux primaire et secondaire, d'un réseau d'institutions et de services sur lesquels les Francophones pourront agir efficacement. Je parle des Francophones des autres provinces que le Québec; mais mes remarques valent également pour les Anglophones du Québec.

Le contrôle de leurs écoles devient rapidement la revendication majeure des minorités linguistiques. Il reste encore beaucoup de progrès à accomplir dans cette voie. Si vous avez, dans une région, deux ou trois écoles françaises dirigées par une commission scolaire anglophone, vous pouvez vous attendre à ce que maintes décisions soient prises sans une parfaite compréhension des problèmes des Francophones. C'est pourquoi ces derniers veulent un regroupement de leurs écoles et de leurs institutions. Au Québec, les anglo-protestants ont depuis longtemps la responsabilité effective de leur système scolaire. Cela est tellement vrai que même quand le ministère de l'Éducation veut leur donner des directives trop précises, il doit souvent s'y prendre à plusieurs reprises avant qu'elles ne soient vraiment appliquées. Nous ne voulons pas que ce contrôle leur soit enlevé. Nous soutenons, du moins dans mon parti, qu'ils doivent le garder, car cela nous paraît conforme au respect de l'objectif de la dualité. Certes le

degré de contrôle sera appelé à varier d'une province à l'autre, selon la composition et la distribution de la population. Mais nous devrions tendre carrément et résolument vers la réalisation de cet objectif.

Une infrastructure adéquate

J'ajouterai à ce sujet qu'il ne suffira pas que les minorités linguistiques disposent de réseaux scolaires conformes à leurs besoins. Il leur faudra également bénéficier d'un certain support communautaire, d'infrastructures capables de soutenir leur développement et leur existence quotidienne.

Que nous réserve l'avenir ?

Si, dans une région, vous avez seulement des écoles françaises et que tout le reste de la vie collective nie l'existence des Francophones, il est évident que ceux-ci ne pourront pas aller très loin. Depuis des années, le processus d'érosion de la vie française progresse à un rythme inquiétant dans l'Ouest. Ce phénomène était déjà à l'oeuvre il y a une quinzaine d'années, quand j'avais l'occasion de visiter l'Ouest plus souvent. Il me semble s'être accéléré au cours des dernières années. Si l'on veut enrayer la progression du mal, il faudra qu'un minimum de services publics soit accessible en français dans les provinces de l'Ouest. Tel est le sens de la lutte que les Francophones mènent au Manitoba. Il est tragique d'observer la tournure folle qu'a trop souvent prise le débat public à ce sujet. Ce qui compte, ce n'est pas de savoir si les 2 000 ou 4 000 lois adoptées au Manitoba depuis 1867 seront traduites en français d'ici un an ou deux. Ce qui est vraiment important, c'est de savoir ce qu'il adviendra des Francophones du Manitoba cette année, l'an prochain et l'année d'après. Il n'existe encore aucune réponse à ce problème pourtant plus grave. J'entendais l'un des participants à ce colloque me dire : N'essayez pas de prendre avec nous la manière forte; nous avons prouvé au Ma-

nitoba que cela ne marche pas. Je regrette, mais ce n'était pas de coercition qu'il était question au Manitoba. On était en présence d'un gouvernement légitime qui essayait d'agir à l'intérieur de son mandat normal. Tous ceux et celles qui n'acceptaient pas ses orientations avaient le loisir de le défaire aux élections suivantes. Le genre d'obstruction dont nous avons été témoins au Manitoba est indigne, à mon humble avis, d'une démocratie vigoureuse.

Dans la même veine, il faut que les Francophones de l'Ouest puissent disposer d'un certain nombre d'emplois en français. Il n'est pas indifférent, par exemple, que le gouvernement fédéral compte 55 000 fonctionnaires dans cette région, et qu'un certain nombre d'entre eux soient des Francophones. Peu importe que ces personnes ne soient appelées à travailler en français qu'une partie du temps. L'essentiel c'est que la communauté francophone puisse compter sur des services dans sa langue et sur un certain bassin d'emplois qui permettront à ses membres de ne pas oublier ou d'abandonner totalement leur culture dès qu'ils entrent dans la vie professionnelle.

Langue maternelle et langue seconde

Troisièmement, nous devons viser à procurer à tous les jeunes Canadiens la chance d'acquérir dans les écoles primaires et secondaires une connaissance solide de leur langue maternelle et de la culture qu'elle véhicule, et aussi une connaissance satisfaisante de la deuxième langue officielle et de la culture qu'elle véhicule. Je m'attarderai seulement au deuxième aspect de cette proposition, c'est-à-dire à l'acquisition d'une maîtrise suffisante de la deuxième langue officielle.

Il s'agit là d'un objectif noble que les Canadiens devraient se fixer. On n'est pas tenu de le réaliser du jour au lendemain. Mais si nous nous disons ensemble que nous voulons l'atteindre d'ici dix ans

par exemple, et que nous convenions de faire converger nos efforts dans cette direction, les résultats seraient extraordinaires. Nous en sommes capables.

J'applaudis à la réussite spectaculaire de l'immersion en français dans les quatre provinces de l'Ouest. Les écoles anglo-protestantes du Québec ont également accompli des progrès remarquables dans cette voie.

Par contre, les progrès majeurs accomplis au primaire risquent d'être vains parce qu'on ne déploie aucun effort comparable au niveau secondaire, où l'étude de la langue seconde décline brutalement en dehors du Québec. La raison de ce déclin est simple : le français n'y est plus qu'une matière optionnelle. Dans l'état d'indécision où se trouvent encore en matière linguistique les gouvernements et l'opinion publique, il n'est pas étonnant que les étudiants ne soient pas outre mesure attirés par l'étude du français.

Au Québec, l'anglais est une matière obligatoire au niveau secondaire, et son enseignement y a fait des progrès considérables. En outre, il n'est guère de citoyens du Québec qui doutent que le deuxième objectif qui vient d'être proposé vaille la peine d'être poursuivi par tous les Canadiens.

L'importance de l'héritage culturel

Il faut aussi faire une place plus importante dans les programmes d'enseignement à l'héritage culturel des communautés ethniques, aux langues et aux cultures d'origine. Nous avons fait des pas importants dans cette voie au Québec. Il nous reste cependant beaucoup à faire.

Nous devons également viser à fournir aux membres des communautés ethniques des services

publics dans leur langue là où la situation démographique le justifie. Cette proposition ne crée chez moi aucune espèce d'appréhension. Il y a déjà longtemps que l'on a commencé à prendre des initiatives dans ce sens dans l'Ouest canadien. Qui pourrait vraiment s'en scandaliser ? Les dirigeants politiques ont le devoir d'offrir à la population les meilleurs services possibles. Si cela implique que certains services doivent être offerts dans la seule langue où certaines catégories de citoyens peuvent être atteints, pourquoi devrait-on s'y objecter ?

Multiplier les programmes d'échanges

Quatrièmement, nous devons multiplier les programmes d'échange entre étudiants, entre professeurs, entre parents, entre administrateurs scolaires des différentes provinces et régions du pays.

Au Québec, l'an dernier, des amendements importants ont été apportés à la *Charte de la langue française* (loi 101). M. Eric Maldoff, président d'Alliance Québec, a dit à l'occasion de ce colloque que, s'il reste des griefs importants et des améliorations substantielles à faire, les irritants majeurs ont été effacés ou atténués. Je constate cependant qu'à peu près personne, dans l'Ouest, n'a entendu parler de ces changements. On continue à parler de cette loi comme si elle n'avait fait l'objet d'aucune modification au cours de la dernière année.

La multiplication des programmes d'échange entre les provinces et les régions du Canada contribuerait sans aucun doute à une meilleure information réciproque et à une plus grande compréhension. Nous recevons très souvent, à l'Assemblée nationale du Québec, des groupes de jeunes en provenance de l'Ontario et des

provinces de l'Ouest. Ces jeunes visiteurs sont toujours renversés de ce qu'ils découvrent à Québec. Nous sommes toujours extrêmement heureux, quant à nous, de les recevoir. Ce devrait être l'un de nos objectifs nationaux, dans le domaine de l'éducation, que de promouvoir et d'organiser sur une base encore plus efficace ces programmes.

En guise de conclusion, je tiens à faire remarquer que si nous n'acceptons l'objectif national de la dualité linguistique et culturelle que du bout des lèvres, cela voudra tout simplement dire que nous le refusons.

Le gros du travail qui devait être accompli par le gouvernement fédéral l'a été. Il y a certes de nombreux perfectionnements à apporter à l'oeuvre commencée; mais l'essentiel est en place.

En ce qui regarde les provinces, je ne voudrais pas que le gouvernement fédéral vienne les forcer à agir. Dans le passé, il a parfois péché, de ce côté, par excès de zèle ou d'intrigue. Il faut qu'une conviction authentique se développe à l'intérieur de chaque province. Il faut que chacune d'entre elles en fasse bien davantage, non pas parce qu'elles auraient peur de l'avenir, mais parce qu'elles sont convaincues que la cause est bonne et qu'il y a lieu qu'elles s'y consacrent avec conviction. En ce qui touche particulièrement l'enseignement des langues officielles, il faut que l'engagement des provinces soit plus clair, et que le gouvernement fédéral ne cède pas à la tentation de diminuer son engagement. Son aide financière dans ce domaine sera nécessaire pendant plusieurs années encore. Mais cette aide devra s'appliquer à des programmes conçus par les provinces ou avec leur plein accord.

RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS

Traduisant leur conviction unanime que l'enseignement, sous toutes ses formes, offre le meilleur espoir de parvenir à l'équité et la réconciliation linguistiques dans le Canada de demain, les intervenants ont surtout traité, lors de cette dernière période de discussion, des réalités de l'heure — tant positives que négatives — et de la nécessité de poursuivre la réforme. Le débat s'est axé sur deux grands points : les revendications des minorités linguistiques et les efforts consentis par les autorités scolaires pour répondre aux besoins variés de la société qu'elles ont pour mission de servir.

Le premier intervenant, un des chefs de file de la collectivité francophone de la Saskatchewan, a signalé l'ampleur de l'assimilation dans la province. Les quelque 25 000 Francophones actuels s'emploient à obtenir la reconnaissance du français comme langue officielle à l'échelon provincial; les tribunaux sont d'ailleurs saisis d'une cause à ce sujet. Il ne fait aucun doute à ses yeux que la décision imminente de la Cour suprême touchant le Manitoba va se répercuter sur les Fransaskois et les Franco-Albertains.

Puis ce fut le tour d'un représentant de la collectivité francophone de la Colombie-Britannique. Il s'est dit encouragé par la création de la Chambre de commerce francophone de Vancouver et par le fait que le gouvernement provincial commence à tenir compte de l'élément français dans la province.

Après avoir signalé l'ouverture de la première école française de Vancouver, l'École Anne-Hébert, il a repris à son compte les propos de plusieurs autres participants sur l'importance pour les Francophones d'avoir leurs propres écoles, par opposition aux classes immersives pour les jeunes Anglophones. Signalant qu'à son avis les provinces de l'Ouest ont de la difficulté à respecter leur engagement constitutionnel, il a ajouté

que le gouvernement de la Colombie-Britannique se doit de faire face à ses responsabilités quant à la sauvegarde des droits des Francophones.

Après avoir fait remarquer que la survie et l'expansion d'une langue et d'une culture minoritaires passent nécessairement par l'école, un représentant du milieu juridique a déclaré que le système scolaire des Francophones devrait être placé entre les mains de ces derniers et financé à même les deniers publics, comme c'est le cas pour les commissions scolaires anglo-protestantes au Québec, qui sont dirigées par des Anglophones. À son avis, il faudrait adapter à l'Ouest la loi du Québec en cette matière afin que les minorités francophones jouissent d'un régime équivalent à celui de leurs homologues québécois.

L'intervenant suivant, un Franco-Ontarien, s'est dit d'accord avec M. Claude Ryan, à savoir que toutes les écoles secondaires de l'Ontario devraient offrir des cours en français afin que les Francophones puissent poursuivre leurs études dans leur propre langue jusqu'à la fin de ce cycle. Il a fait cependant remarquer que, pour l'instant, le gouvernement ontarien n'était pas entièrement favorable à cette solution, même s'il a fait des progrès remarquables depuis un an. Les provinces de l'Ouest, a-t-il dit, auraient grand intérêt à considérer les mesures prises par l'Ontario.

Plusieurs participants ont ensuite exploré la question générale de la langue et de l'enseignement. L'un d'entre eux s'est demandé par exemple si le fait que le Canada n'ait pas d'objectif national en matière d'enseignement n'explique pas en partie l'indifférence des Canadiens à l'égard du bilinguisme et l'absence d'installations acceptables pour les minorités. Un autre, un dirigeant syndical, a affirmé que les mots « dialogue »

et « tolérance et compréhension » devraient être le cri de ralliement de toute réforme dans ce domaine. Le dialogue constitue la seule façon d'empêcher que ne se reproduise ce qui est déjà arrivé dans le milieu du travail quant à d'autres langues. Tout comme il a fallu procéder par la voie législative pour faire reconnaître le français en tant que langue de travail au Québec, de même, il faudrait adopter des lois pour obtenir l'engagement des diverses institutions dans l'Ouest.

D'après un autre intervenant, il faut absolument étendre l'utilisation du français partout au Canada : toute personne instruite doit, à son avis, parler la ou les langues de son pays. Au Canada, l'enseignement doit permettre à chacun de se sentir à l'aise dans les deux langues officielles; indépendamment de toutes considérations philosophiques sur l'identité nationale ou personnelle, le trait le plus admirable de notre pays est certes sa dualité linguistique et culturelle. Selon lui, on a tort d'insister autant qu'on le fait sur l'enseignement de la langue aux enfants. Ce qui importe davantage ce sont les conséquences de cette formation et les mesures concrètes et pratiques qu'il faut prendre pour répandre et vivifier la présence du français au Canada.

Parlant pour sa part de l'Alberta, et en particulier de Calgary, le participant suivant a fait un rapide survol des transformations qui se sont produites dans cette ville depuis 1969. Bien qu'ils ne représentent qu'une faible proportion de la population, les Francophones y ont désormais accès à des équipements scolaires et culturels offrant des services en français. Et, fait plus important sans doute, cela s'est fait avec l'appui de citoyens de toutes origines.

En réponse à diverses questions, M. David King a d'abord tenu à dire qu'il y a raison de croire en

un accord entre le gouvernement et la collectivité francophone en Alberta quant à la mise en application de l'article 23 de la Constitution. Il semble donc peu probable que les tribunaux soient saisis de la question. M. King s'est dit à nouveau convaincu que les Canadiens de l'Ouest reconnaissent que la notion de dualité et le principe des deux peuples fondateurs constituaient deux des données essentielles de la réalité canadienne, ajoutant que les gouvernements de l'Ouest étaient tout à la fois désireux de mettre en valeur le fait français et de favoriser l'épanouissement d'une culture canadienne aux multiples facettes. Le gouvernement fédéral a une politique de bilinguisme et de multiculturalisme, mais la population albertaine est sceptique à cet égard pour deux raisons. Premièrement, si la langue est un élément essentiel de la culture, pourquoi serait-elle plus essentielle pour les Francophones que pour les Ukrainiens ou les Polonais ? Deuxièmement, si l'assimilation est préjudiciable aux Francophones, ne l'est-elle pas aussi pour les autres groupes ?

En réponse aux commentaires formulés sur ses remarques antérieures, M. George Pedersen a déclaré qu'il ne voyait absolument pas comment le Canada, pays hautement développé, pourrait progresser sur les plans économique, social et culturel sans tout d'abord bien comprendre les buts et le rôle de l'enseignement dans son développement global.

M. Max Yalden conclut cette période de discussion et le colloque sur une note optimiste. Selon lui, les collectivités francophones sont infiniment plus dynamiques aujourd'hui qu'il y a dix ou quinze ans; il est même permis de penser que les droits des Francophones feront l'objet d'un consensus de plus en plus large partout au Canada.

Liste des articles parus dans *Langue et société* depuis l'été 1983.

N° 10 ÉTÉ 1983
LE DOSSIER DU BILINGUISME :
REGARD SUR LES ANNÉES 80
La réforme linguistique : un survol
Maxwell Yalden

La langue et le secteur public :
les principes et l'art du possible
Gordon Robertson

La langue et les affaires : le talon d'Achille
du bilinguisme au Canada
Pierre Lortie

La langue et l'éducation : vent arrière,
vent debout ou vent de côté
Robin H. Farquhar

N° 11 AUTOMNE 1983
Vingt ans après, neuf commissaires font
un tour d'horizon
Charles Strong

La traduction littéraire : deux solitudes
se font signe
Philip Stratford

Les voies de la mobilité linguistique
à la lumière du recensement de 1981
Robert Bourbeau

Le Nigéria : pays aux 400 langues
Conrad Brann

N° 12 HIVER 1984
L'ENSEIGNEMENT IMMERSIF
EN FRANÇAIS
L'immersion : une expérience singulière
H.H. Stern

Une famille se bilinguise...
Judy Gibson

L'enseignement immersif au secondaire
Claire Mian

Les piliers du nouveau bilinguisme
André Obadia

Et les universités alors !
Marjorie Bingham Wesche

Les systèmes scolaires mis au défi
W. Russell McGillivray

Trois dans deux
Ellen Adiv

Un reflet de notre diversité culturelle
James Jones

À la recherche de l'égalité linguistique
Viviane Edwards

Tout ce qui brille...
Gilles Bibeau

Faisons le point
Sharon Lapkin et Merrill Swain

Mais apprennent-ils vraiment le français ?
Brigit Harley

Le pourquoi de sa réussite
Stephen D. Krashen

L'immersion et le pluralisme culturel
Dominique Clift

N° 13 PRINTEMPS 1984
Le français au Manitoba : fruit de l'histoire
ou d'une contrainte extérieure ?
Cornelius J. Jaenen

Le maintien du français et les jeunes
Franco-Ontariens
Raymond Mougeon

La langue : un obstacle majeur pour
le travailleur immigrant
Alison d'Anglejan

L'enseignement à distance et
l'apprentissage des langues
John S. Daniel

La télévision au service de la langue
Liam Ó Murchú

Appel interstellaire : la communication
avec les extraterrestres
John S. Davidson

Pour se procurer des exemplaires des numéros de *Langue et société* déjà parus, prière de s'adresser à la Direction de l'information, Bureau du Commissaire aux langues officielles.

DÉMÉNAGEZ-VOUS ?

Si votre adresse ne correspond pas à celle sur l'étiquette, ou si vous devez déménager prochainement, veuillez s'il-vous-plaît nous le faire savoir, en nous retournant le coupon ci-dessous dûment rempli.

Ancienne adresse:

Nom _____
Adresse _____
Ville _____ Province _____
Pays _____
Code postal _____

Nouvelle adresse:

Nom _____
Adresse _____
Ville _____ Province _____
Pays _____
Code postal _____
En vigueur _____

«Je suis persuadé que cette tradition de diversité qui favorise l'épanouissement du multiculturalisme dans l'Ouest a des racines profondes et qu'elle ne pourrait exister sans la consécration officielle des langues et des cultures des deux groupes fondateurs.» Cette citation est tirée de l'allocution qu'a prononcée le très honorable Joe Clark lors du colloque, et dont vous trouverez ci-après le texte intégral.

Du passé compassé au futur prometteur

JOE CLARK

Mes propos ce soir seront ceux d'un homme politique de l'Ouest oeuvrant sur le front national et qui tient à voir non seulement notre politique linguistique réussir, mais aussi l'Ouest être et se sentir égal à ses partenaires au sein de la Confédération. Je voudrais notamment discuter des moyens que nous pouvons prendre pour que notre politique linguistique soit fructueuse, sans pour autant diviser le pays.

Premièrement, disons que la guerre visant à faire accepter la *Loi sur les langues officielles* par l'Ouest est terminée et qu'elle a largement été gagnée. Dans la présente lutte, la langue n'est plus tant une préoccupation qu'un symbole — une expression du sentiment de plus en plus vif des gens de l'Ouest que leur région n'est pas considérée ni traitée à l'égal des autres.

S'il faut voir la politique linguistique dans le contexte de l'unité nationale — ce qui est à mon avis le seul point de vue défendable —, alors je crois qu'il faut examiner le thème de ce colloque en tenant compte des buts du bilinguisme et de la nature même de l'Ouest canadien.

Arrêtons-nous, si vous le voulez bien, à deux aspects fondamentaux de cette région : son histoire et ses expériences récentes. Ce territoire a indéniablement été colonisé d'une manière différente du reste du pays. Pour cette raison, nous nous voyons différemment et nous avons une attitude et des réactions distinctes face à la question des langues officielles et du « bilinguisme ». Je vous signale par exemple que les six ministres de la Prairie et du Nord qui faisaient partie de mon cabinet étaient tous bilingues, mais j'étais le seul à parler français.

Voyons maintenant quelques faits récents : nous constatons que les Canadiens de l'Ouest ont de plus en plus l'impression que le gouvernement national établit sa politique sans tenir compte de leurs intérêts légitimes. La réforme constitutionnelle et les problèmes qu'elle suscitait, par exemple, n'ont été envisagés par bien des Canadiens qu'en fonction du Québec et du Centre. Dans l'Ouest, on l'a vécue plutôt comme une manoeuvre du gouvernement central pour rabaisser le statut des provinces occidentales.

C'est d'ailleurs pourquoi il ne faut pas, à mon avis, voir le récent conflit au Manitoba comme un autre épisode de la guerre, aujourd'hui révolue, contre la politique des langues officielles. M. Mulroney et mon parti ont décidé de défendre une position qui traduit un consensus non seulement national mais aussi régional. Nous tous, Canadiens de l'Ouest, sommes d'accord pour dire que la « question linguistique », même si elle ne préoccupe pas la plupart des gens et ne constitue pas un élément important de la politique sociale dans cette région, est absolument essentielle à l'existence de notre pays. Pourquoi ? Parce qu'elle est extrêmement importante pour plus du quart de nos citoyens dont la langue maternelle est le français — soit quelque six millions et demi de Canadiens. Nous sommes aussi sensibles au fait que les droits linguistiques de la minorité intéressent au plus haut point les 800 000 Canadiens qui forment la minorité anglophone du Québec. Enfin, nous savons que ces questions sont d'un intérêt capital pour le maintien du pacte confédératif dans cette province.

L'égalité de statut des deux langues officielles constituait également une des conditions fondamentales du contrat qui a permis en 1867 de réaliser la Confédération. On nous rappelle aujourd'hui une partie de l'histoire du Canada et de l'histoire de l'Ouest qui

a été méconnue pendant de longues décennies, soit le fait que cette égalité de statut était prévue à l'accord qui a servi à étendre la Confédération vers l'Ouest en en faisant éclater les frontières originelles. La plupart des Canadiens de l'Ouest en sont conscients; ils se rendent aussi compte de l'impossibilité de changer l'histoire et, qui plus est, de modifier la réalité canadienne. Je pense que cela correspond essentiellement à la position que défendent les Canadiens de l'Ouest dont les décisions exerceront une influence déterminante sur la politique linguistique. Il est aussi rassurant, je crois, pour tous les intéressés, de savoir que la controverse manitobaine a fondamentalement transformé l'attitude officielle de l'Ouest.

Il est important pour nous de commencer aujourd'hui à porter davantage attention au défi nouveau qui se pose à cette région. Dans l'Ouest, la question linguistique doit être considérée comme une *politique* et non comme une *cause nationale*. Là où la population a pris conscience de la communauté d'histoire entre Anglophones et Francophones, l'objectif de bilinguisme peut être poursuivi par patriotisme; ici, il est préférable d'agir par pragmatisme.

Pourquoi ? Parce que, en dehors des collectivités francophones importantes mais minoritaires que l'on trouve dans les quatre provinces de l'Ouest, les gens de cette région n'ont pas eu de contact direct avec le français. Cette langue fait partie de notre avenir, mais pour la plupart d'entre nous elle n'appartient pas à notre passé. Ma fille a toutes les raisons du monde de devenir bilingue, mes parents, eux, n'en avaient aucune. Et avant que je ne me décide à sauver le pays, je n'en avais pas non plus ! À qui en effet aurais-je parlé français à High River ?

Les appréhensions de l'Ouest

Je suppose qu'un des objectifs de ce colloque est de dépasser le cadre des discussions traditionnelles au sujet de la politique linguistique pour examiner ses répercussions sur cette région. Il faut absolument reconnaître qu'une politique linguistique destinée à unifier les régions du Canada dont l'histoire s'est tissée en deux langues distinctes risque, si elle est appliquée sans discernement, de contrarier celles dont l'histoire est tout autre.

C'est sur ce point qu'achoppe dans l'Ouest la politique des langues officielles et c'est ce qui a provoqué l'amère conflit du Manitoba. Considérée presque partout comme un moyen de concrétiser le sentiment d'« appartenance » des Canadiens, cette politique peut être perçue, dans l'Ouest, comme un mécanisme d'exclusion. Non pas que les Canadiens de cette région s'opposent foncièrement à la *Loi sur les langues officielles* ou au français. Ils craignent plutôt — et cela est tout à fait normal et plus manifeste en périodes de marasme économique — que certaines règles ne soient préjudiciables à leur égalité de statut. Pour lutter contre ce sentiment croissant, il faudra élaborer des

mesures linguistiques en faisant preuve de beaucoup de circonspection et agir rapidement pour assurer que les jeunes Canadiens des régions rurales et urbaines de l'Ouest aient autant de chance de réussir que leurs contemporains des autres coins du pays.

Il me faut par ailleurs faire part de mon désaccord avec l'idée que le bilinguisme est essentiel si l'on veut que le Québec demeure au sein de la Confédération. Cela suppose que la collectivité canadienne-française se définit uniquement en termes linguistiques. Certes importante, la langue l'est cependant moins que le sens d'appartenance au groupe. C'est pourquoi, sans minimiser la place ou les droits des collectivités francophones hors Québec, nous devons reconnaître le caractère spécial de cette province comme foyer de la culture canadienne-française. C'est là bien sûr une opinion personnelle. Le Québec, à mon avis, ne se définit pas seulement par la langue que parlent la plupart de ses habitants, et l'on aurait tort de croire qu'une politique peut assurer l'épanouissement de la culture canadienne-française au pays du seul fait qu'elle garantit des droits linguistiques.

Une question de sensibilité

Indépendamment de sa réaction à la crise manitobaine, on constate que le gouvernement actuel s'est montré profondément insensible, dans sa politique linguistique, aux préoccupations de l'Ouest. Et c'est cette indifférence qui a provoqué dans cette région tant d'opposition au bilinguisme. S'il ne s'agissait que d'un fait de l'histoire ancienne, je passerais outre. Malheureusement, nous ne manquons pas d'exemples récents.

Jacques Olivier a commencé son mandat comme ministre d'État au Sport amateur en demandant au comité organisateur des Jeux olympiques de Calgary de se bilinguiser. Pour sa part, John Munro, sans consulter personne pour ainsi dire, a annoncé un projet de loi appliquant la *Loi sur les langues officielles* et la *Charte des droits et libertés* au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest et il a été obligé de faire des entorses à la logique pour décrire leurs gouvernements élus comme étant des « créations du gouvernement du Canada », cet euphémisme pour colonies.

À quoi tout cela a-t-il servi ? M. Olivier a brièvement acquis la réputation d'être le « croisé » du bilinguisme tandis que l'allusion au statut de colonie du Nord a irrité tous les Anglophones, Francophones et Inuit vivant au-delà du 60° parallèle. Mais le pauvre type de High River qui s'efforce d'accepter le bilinguisme, parce que Joe Clark y voit un bien ou peut-être même parce que Pierre Trudeau défend ce principe, se met à se demander pourquoi le gouvernement fait à ce point l'important.

Pendant mon bref mais intense exercice du pouvoir, mon gouvernement a été saisi du rapport Chouinard sur le contrôle de la circulation aérienne. Nous y

avons promptement donné suite, sans grands éclats, parce que nous cherchions moins à obtenir les louanges du Québec qu'à faire accepter nos mesures par le reste du Canada, y compris l'Ouest. En toute modestie, je recommande à ceux qui se préoccupent de la politique linguistique dans cette région du pays, de faire de même.

Étant donné la politique linguistique en vigueur, je nourris deux préoccupations au sujet de l'avenir des Canadiens de l'Ouest au sein de la Confédération. La première, à court et à moyen terme, intéresse l'administration fédérale. En tentant de donner l'exemple du bilinguisme au sommet, il ne faudrait pas faire en sorte que les échelons supérieurs de la fonction publique soient occupés exclusivement par des personnes venant de ce qu'on a convenu d'appeler la ceinture bilingue du centre du Canada. La fonction publique doit, à tous les niveaux, représenter non seulement les deux groupes linguistiques mais aussi les différentes régions du pays. L'unilinguisme anglais du passé a été malheureux pour le Canada et préjudiciable à la Confédération. Heureusement, la situation a changé. Mais il serait tout aussi regrettable que, pour des raisons de langue ou autre, les Canadiens de l'Ouest se voient refuser l'accès aux postes élevés. Il faut faire preuve, dans leur cas, de souplesse et de raison, puisqu'ils n'ont pas été exposés au français à un aussi jeune âge que leurs compatriotes de l'Est. Mais en définitive, je recommande à tous ceux qui ont à cœur d'assurer l'avenir du pays d'apprendre les deux langues officielles.

Mon deuxième souci intéresse l'avenir éloigné : il s'agit de la nécessité de donner aux jeunes une connaissance pratique de nos deux langues officielles. Ce domaine relève bien sûr de la compétence provinciale. En plus de donner aux jeunes Canadiens les moyens de maîtriser les technologies nouvelles, le système scolaire de l'Ouest doit leur permettre de relever le défi linguistique canadien étant donné que, de plus en plus, les postes supérieurs, dans tous les secteurs, exigent la connaissance des deux langues. Conscient des progrès réalisés en Alberta et dans les trois autres provinces occidentales, je crois néanmoins que nous avons encore beaucoup à faire pour donner à tous nos enfants la possibilité d'acquérir la compétence linguistique dont ils auront besoin dans l'avenir. Les programmes d'immersion en français sont passablement répandus et très en demande dans l'Ouest. Mais ce régime d'enseignement ne peut être que l'exception et non la règle dans les écoles primaires et secondaires anglophones. Des 1,3 millions d'enfants qui fréquentent ces établissements dans l'Ouest, quelque 126 000 sont inscrits cette année dans des classes immersives. Cela signifie que la grande majorité des élèves doivent apprendre le français dans le contexte d'un programme de cours ordinaire.

L'augmentation encourageante du nombre de jeunes apprenant le français à l'élémentaire est malheureuse-

ment contrecarrée par une baisse marquée au secondaire. Cette situation existe aussi dans d'autres provinces à prédominance anglophone comme Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et l'Ontario, et il y a lieu de s'en inquiéter.

Les autorités ont beau expliquer ce phénomène d'une multitude de façons, je n'arrive toujours pas à comprendre pourquoi nos systèmes scolaires n'obligent pas tous les élèves à apprendre les deux langues officielles du Canada, ni pourquoi nos établissements de haut-savoir ne font pas de la connaissance de celles-ci une condition d'admission et d'obtention d'un diplôme. Il ne sera certes pas facile de changer cette situation. Chacun, depuis les ministres de l'éducation jusqu'aux parents en passant par les syndicats d'enseignants et les conseils scolaires, devra y mettre du sien. Pour réelles qu'elles soient, les difficultés ne sont toutefois pas insurmontables. Il y va, après tout, de l'intérêt de nos jeunes et l'enjeu n'est rien de moins que les possibilités de carrière dont ils seront privés s'ils ne deviennent pas bilingues. En définitive, cela intéresse l'avenir même du Canada.

Une tradition bien à nous

J'aimerais, avant de conclure, toucher un dernier point. Il s'agit de la question des deux langues officielles face à une multitude de cultures. Certains estiment que ces objectifs se contredisent; pour ma part, je ne le crois pas. Notre bilinguisme officiel a créé au pays ce que j'ai appelé une tradition de diversité. Nous nous enorgueillons fréquemment de notre tolérance. Mais la réalité, soit la coexistence historique des deux collectivités, nous l'imposait. Nous avons par nécessité été forcés de nous entendre au sein d'un seul et même État et cela a suscité une attitude, une vision élargie des choses, une tolérance qui a contribué à créer un trait proprement canadien, soit celui d'encourager tous ceux qui sont venus ici d'Ukraine, de Pologne, d'Asie ou d'ailleurs à être Canadiens tout en préservant leur langue, leur culture et leurs traditions d'origine. Je suis persuadé que cette tradition de diversité qui favorise l'épanouissement du multiculturalisme dans l'Ouest a des racines profondes et qu'elle ne pourrait exister sans la consécration officielle des langues et des cultures des deux groupes fondateurs.

Cette tolérance se manifeste spécialement dans l'Ouest, où voisins et collectivités ont beaucoup d'importance. L'amertume et l'étroitesse d'esprit n'ont pas leur place chez nous. Au contraire, la compréhension est un de nos traits marquants; nous avons dû apprendre à nous accepter les uns les autres à cause de la géographie du territoire et des deux cultures qui ont fondé le pays. Les difficultés auxquelles nous nous heurtons encore de nos jours sont attribuables tant au mode d'application de la politique linguistique qu'à son acceptation. Nous pouvons les surmonter à condition de le vouloir et d'être sensibles aux collectivités au sein desquelles nous oeuvrons.

**Liste des participants
au Colloque sur les
langues officielles,
Université de l'Alberta,
Edmonton,
11 et 12 mai 1984.**

- Irène Chabot**
Présidente sortante
Association culturelle
Franco-Canadienne de la
Saskatchewan
- Michael Goldbloom**
Vice-président
Alliance Québec
- Robert Landry**
Vice-président
Compagnie Pétrolière
Impériale Ltée
- Joe Clark**
Député de Yellowhead à la
Chambre des communes de
l'Alberta
- Stewart Goodings**
Président
Canadian Parents for French
- John Law**
Sous-ministre de l'Éducation
supérieure et de la
Main-d'oeuvre, Saskatchewan
- Bill Clarke**
Député de Vancouver-Quadra
Colombie-Britannique
- Marcel de la Gorgendière**
Président sortant
Chambre de commerce de la
Saskatchewan
- Jean-Louis Lebel**
Président
Dome Canada Ltée
- Parzival Copes**
Directeur
Centre d'études canadiennes
Université Simon Fraser
- Guy Goyette**
Président
Association Canadienne
française de l'Alberta
- Gérard Lécuyer**
Ministre de l'environnement,
de la sécurité et de
l'hygiène au travail,
Manitoba
- Jean Cormier**
Vice-président principal
Orientations générales
B.C. Resources Investment
Corporation
- David Green**
Éditorialiste
Regina Leader Post
- Paul Léger**
Directeur général
Société d'aménagement
régional
Nouveau-Brunswick
- A.R. Andreychuk**
Juge
Cour provinciale de la
Saskatchewan
- Jules Deschênes**
Juge de la Cour supérieure
du Québec
- Léo LeTourneau**
Président
Fédération des Francophones
Hors Québec
- Edwin C. Aquilina**
Sous-secrétaire
Direction des langues
officielles
Conseil du Trésor du Canada
- Louis Desrochers**
Avocat-conseil
McCuaig Desrochers
- Laverne Lewycky**
Député de Dauphin à la
Chambre des communes
Manitoba
- Lloyd Barber**
Président
Université de Régina
- Ronald Duhamel**
Sous-ministre de
l'éducation
Manitoba
- Manoly Lupul**
Directeur
Institut canadien des études
ukrainiennes
Université de l'Alberta
- Reg Basken**
Assistent exécutif
Syndicat des Travailleurs de
l'énergie et de la chimie
- David Elton**
Président
Canada West Fondation
- Gordon MacFarlane**
Président du conseil
British Columbia Telephone
Company
- Richard Berger**
Sous-directeur général
Politiques ministérielles
Secrétariat d'État
- Gordon Fairweather**
Président
Commission canadienne des
droits de la personne
- David C. McDonald**
Juge
Cour du Banc de la Reine
Alberta
- Ruth Berndt**
Présidente
Federation of German
Language Schools
Colombie-Britannique
- Georges Forest**
Président
Forest Assurance Ltée
- Eric Maldoff**
Président
Alliance Québec
- Henry Best**
Recteur
Université Laurentienne
- Royce Frith**
Sénateur
- P.D. Manson**
Commandant
Forces canadiennes
Commandement aérien
- Robert Boekstael**
Député de Saint-Boniface à
la Chambre des communes
- Edgar Gallant**
Président
Commission de la Fonction
publique
- Colin Maxwell**
Ministre de l'Éducation
supérieure et de la
Main-d'oeuvre, Saskatchewan
- William Brown**
Président
Commission scolaire de
Vancouver
- Philippe Garigue**
Principal
Collège Universitaire
Glendon
- J. Peter Meekinson**
Sous-ministre
Affaires fédérales et
intergouvernementales
Alberta
- R.J. Carter**
Sous-ministre de
l'Éducation
Colombie-Britannique
- Jean-Robert Gauthier**
Député d'Ottawa-Vanier
Ontario
- Jean-Denis Gendron**
Directeur
Centre d'études bilingues
Université Laval

- Toki Miyashita**
Représentante de la
Colombie-Britannique
Conseil consultatif canadien
du multiculturalisme
- Roy G. Moffatt**
Sous-commissaire de la
Gendarmerie royale du
Canada
- Terence Moore**
Éditorialiste
Winnipeg Free Press
- Gamila Morcos**
Doyenne
Faculté St-Jean
Université de l'Alberta
- Lowell Murray**
Sénateur
- Patrick O'Callaghan**
Directeur
Calgary Herald
- Steve Paproski**
Député d'Edmonton-Nord
Alberta
- John Parks**
Député de
Maillardville-Coquitlam à
l'Assemblée législative de
la Colombie-Britannique
- George Pedersen**
Président
Université de la
Colombie-Britannique
- Vincent Prince**
Éditorialiste
La Presse
- Gilberte Proteau**
Présidente
Société franco-manitobaine
- Norman Riddell**
Sous-ministre adjoint auprès
du Premier ministre de la
Saskatchewan
- Stanley Roberts**
Président
The Roberts Group
- Marc Roy**
Président
Fédération des
Franco-Colombiens
- Jaroslav B. Rudnyckyj**
Président
Association de la Langue
ukrainienne
- Paul Ruest**
Recteur
Collège universitaire de
Saint-Boniface
- Tom Rust**
Président
Crown Forest Industries
Ltd.
- Claude Ryan**
Député d'Argenteuil à
l'Assemblée nationale du
Québec
- W. G. Saywell**
Président
Université Simon Fraser
- Joseph Slogan**
Président
Fédération
canadienne-ukrainienne des
professions libérales et
commerciales
- Sam Sniderman**
L'homme du disque
- Donald Stevenson**
Sous-secrétaire
Développement des
ressources, Ontario
- Merrill Swain**
Chef
Centre des langues modernes
Institut d'études
pédagogiques de l'Ontario
- Rhéal Teffaine**
Président
La Fédération des Caisses
populaires du Manitoba Inc.
- William Thorsell**
Rédacteur adjoint
Edmonton Journal
- Arthur Tremblay**
Sénateur
- Doug Ward**
Vice-président
Diffusion
régionale
Société Radio-Canada
- Norman Webster**
Rédacteur en chef
The Globe and Mail
- Max Yalden**
Commissaire aux langues
officielles
- Bill Yurko**
Député d'Edmonton est
Chambre des communes
- Organisateurs du colloque**
Stephen Acker
Sally Andrews
Claire Desjardins
Lucie Douville
Marianne Fofonoff
Sarah Hood